Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 0570034
Centre d'intérêt: 260

Programme de mise à jour en adaptation scolaire pour les enseignant(e)s. Module 8, L'intégration des élèves handicapés visuels à l'école régulière / [pour le Ministère de l'éducation], Direction générale du développement pédagogique, Service de la formation du personnel scolaire . -- Québec : La Direction, c1983.
3 v. ; 28 cm. -- (Perfectionnement / Direction générale du développement pédagogique)

Code: 16-8638-01 à 16-8638-03. Bibliogr.: v. 1, p. 51-52. Dépouillement: v. 1, Cahier de l'animateur ou de l'animatrice -- v. 2, Cahier du participant ou de la participante -- v. 3, Guide d'animation.

ISBN 2-550-05749-X

ISBN 2-550-05754-6

ISBN 2-550-05755-4

Descripteur(s): *Enfant handicapé *Handicapé visuel *Intégration scolaire *Adaptation scolaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Ce module a été élaboré dans le cadre d'un programme de perfectionnement en adaptation scolaire destiné aux enseignants du secteur régulier des niveaux primaire et secondaire. Ses trois cahiers présentent l'information et le cadre structurel nécessaires à la réalisation d'une journée d'animation pédagogique. Une première partie du module décrit les caractéristiques générales de l'handicapé visuel. Suit un exposé des approches pédagogiques les mieux adaptées à des élèves présentant un handicap visuel. Enfin, la question des conditions d'intégration en classe de l'handicapé visuel est abordée.

Type de document: d
Notice(s) connexe(s): 0470403, 0470279

EDUQ 8570034 A

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-8638-01

PERFECTIONNEMENT

PROGRAMME DE MISE À JOUR EN ADAPTATION SCOLAIRE POUR LES ENSEIGNANT(E)S

MODULE 8

L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS VISUELS À L'ÉCOLE RÉGULIÈRE

CAHIER DE **L'ANIMATEUR** OU DE **L'ANIMATRICE**

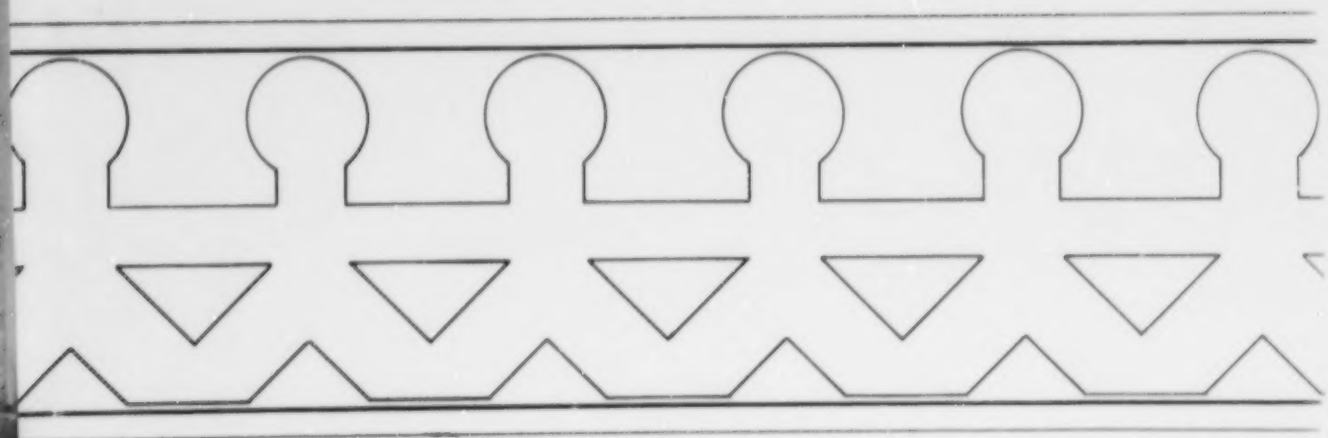

EDUQ 8570034 A

PROGRAMME DE MISE À JOUR EN ADAPTATION SCOLAIRE POUR LES ENSEIGNANT(E)S

MODULE 8

L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS VISUELS À L'ÉCOLE RÉGULIÈRE

CAHIER DE L'ANIMATEUR OU DE L'ANIMATRICE

Direction générale du développement pédagogique
Service de la formation du personnel scolaire

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1983

ISBN 2-550-05749-X

Dépôt légal - premier trimestre 1983

NOTE

Ce document a été réalisé en respectant les objectifs véhiculés dans les documents suivants:

. Comment je vois et j'apprends? Document de sensibilisation (16-1502).

. Le handicapé visuel, guide pédagogique, éducation préscolaire (16-1520-03).

. Le handicapé visuel, guide pédagogique, éducation primaire.

Ces documents, auxquels vous pourrez vous référer au besoin, ont été préparés par le Service de l'adaptation scolaire de la Direction générale du développement pédagogique.

INTRODUCTION

Dans notre société, aujourd'hui comme hier, on a longtemps soutenu que le handicapé visuel devait faire l'objet de mesures spéciales, et on demandait, par ailleurs, à la population de le traiter sans préjugés, et de ne pas adopter des attitudes discriminatoires à son égard. Cela nous semble inconciliable et nous place dans une situation ambivalente quand il faut élaborer un programme d'éducation le concernant.

Nous savons que tous les enfants ont les mêmes besoins et les mêmes droits fondamentaux, qu'ils soient voyants ou non. En conséquence, l'intégration est une démarche qui admet le droit de l'enfant à demeurer dans sa famille et dans son milieu au cours de son éducation ainsi que le droit d'être membre à part entière de la communauté. Cette dernière a le devoir de lui fournir les services dont il a besoin.

Il semble que nous assistions aujourd'hui à un changement de mentalité de la population et à un changement des attitudes individuelles à l'égard des handicapés visuels, dont la condition était trop souvent qualifiée par des termes comme: incapacité, ignorance, pitié, rejet, etc. Le handicapé visuel lui-même, si on lui accorde les moyens voulus parvient progressivement à une plus grande autonomie, fait valoir ses possibilités ou ses habiletés et réalise qu'il peut rejoindre la société, s'y intégrer et s'y affirmer.

L'enseignant[1],"premier responsable de la prévention et de la correction des difficultés mineures d'adaptation et d'apprentissage", trouvera dans le présent texte les éléments de base qui rendront son action pédagogique plus efficace auprès des élèves handicapés visuels intégrés dans une classe ordinaire.

---

1. Chaque fois que l'on mentionne "l'enseignant", il faut comprendre "l'enseignant ou l'enseignante".

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	INTRODUCTION	1
	TABLE DES MATIÈRES	3
I.	DÉFINITION DU HANDICAPÉ VISUEL ET CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉFICIENCE	5
	1.1 Définition fonctionnelle du handicapé visuel	7
	1.2 Les différentes manifestations de la déficience visuelle	8
	1.3 Les causes de la déficience visuelle	10
	1.4 Les conséquences de la déficience visuelle	11
II.	APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS D'ACTION	21
	2.1 Connaissances théoriques	23
	2.2 Connaissances pratiques	24
	2.3 Interventions éducatives	28

Page

2.4 Interventions correctives 31

2.5 Modes d'évaluation 32

2.6 Activités parascolaires 34

III. PERSPECTIVES D'INTÉGRATION 37

3.1 L'élève handicapé de la vue 39

3.2 Le milieu scolaire d'accueil 40

3.3 Les personnes-ressources 43

3.4 Les limites de l'intégration 46

CONCLUSION 47

BIBLIOGRAPHIE 49

ANNEXE I: Autres définitions 55

ANNEXE II: La nature du handicap 57

ANNEXE III: Techniques et matériel spéciaux 61

ANNEXE IV: Services pour handicapés visuels 63

1. DÉFINITION DU HANDICAPÉ VISUEL ET CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉFICIENCE

I.1 DÉFINITION FONCTIONNELLE DU HANDICAPÉ VISUEL

L'individu handicapé visuel est celui qui est atteint de cécité totale ou d'une réduction importante de l'acuité et du champ visuels. Aussi, la déficience doit être telle qu'elle constitue un sérieux handicap dans certains apprentissages. Le ministère stipule que "l'élève ayant un handicap visuel est celui dont l'évaluation ophtalmologique révèle une déficience visuelle pouvant compromettre sa scolarisation. Cet élève nécessite même avec l'aide de la technologie, des services éducatifs spéciaux [1]". Ainsi, avec une aide visuelle adéquate ou en utilisant des moyens techniques appropriés, l'élève peut apprendre à lire et à écrire.

À partir de cette définition, on distingue deux catégories de handicapés visuels: le fonctionnellement aveugle et le fonctionnellement voyant.

Le fonctionnellement aveugle

C'est celui qui privilégie le sens du toucher comme mode principal d'acquisitions des connaissances. Il utilise normalement le système braille pour lire et écrire.

Dans cette catégorie, on peut observer les situations suivantes:

- la cécité totale, ou l'on ne distingue ni lumière, ni obscurité;
- la perception de la lumière ou l'on distingue lumière et obscurité;
- la perception à une faible distance, des formes et du mouvement.

---

1. Instruction, AE-15-81-01, 15 mai 1981

Le fonctionnellement voyant

C'est celui qui utilise davantage l'imprimé conventionnel comme mode d'acquisition des connaissances.

Dans cette catégorie on peut observer les situations suivantes:

- acuité et/ou champ visuels réduits
- absence de vision centrale ou de vision périphérique
- vision floue et vision fluctuante dues à certaines maladies de l'oeil.

Le fonctionnellement voyant est souvent confondu avec le voyant parce qu'il ne porte pas toujours de verres correcteurs ou qu'il n'utilise pas nécessairement des aides spéciales telles que le magnétophone, l'optacon, la canne blanche, etc.

Les capacités de compensation de l'élève et la dynamique de l'ensemble de son développement diminuent les conséquences de sa déficience visuelle pour la réussite de ses apprentissages.

I.2 LES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS DE LA DÉFICIENCE VISUELLE

Il est facile de connaître l'anomalie visuelle de l'élève en consultant son dossier médical. Mais dans la pratique de tous les jours, plusieurs manifestations ou comportements sont les symptômes d'un état pathologique qui influe sur le rendement scolaire de l'élève et peut être la cause de problèmes pédagogiques. Ceux qui s'occupent de l'enfant (parents, éducateurs) pourront alors se poser les questions suivantes:

Troubles de la vue

- A-t-il des "blindismes" [1]: doigts dans les yeux, fixation de la lumière, etc.?
- A-t-il continuellement les yeux rouges, se plaint-il de maux de tête, sent-il une forte pression dans le globe oculaire?
- Cligne-t-il des yeux régulièrement?
- Ses yeux coulent-ils continuellement?
- Regarde-t-il de côté?
- Dit-il: "Je ne vois pas."?
- Dit-il qu'il voit des points noirs qui bougent?
- Dit-il avoir des éblouissements irréguliers?
- Est-ce que la lumière le fatigue? Doit-il masquer la lumière pour mieux voir?

Lecture

- Lit-il le nez collé sur son livre?
- Doit-il suivre la ligne avec son doigt pour lire?
- A-t-il une lecture saccadée, syllabique? A-t-il la vision globale du mot, de la phrase?
- Doit-il se déplacer d'une place à l'autre dans la classe pour mieux voir?

---

(1) Ce terme est emprunté à la langue anglaise; il n'existe pas de terme équivalent en français qui rende compte du caractère de ces gestes chez l'individu handicapé visuel.

Écriture

- Écrit-il le nez collé sur sa copie?
- Écrit-il sur la ligne?
- Son écriture est-elle lisible et de grosseur normale?

Comportements

- Se cogne-t-il ou tombe-t-il souvent?
- Sa participation aux jeux est-elle active? Peut-il attraper le ballon facilement ou le repérer?
- Utilise-t-il les couleurs à bon escient? Recherche-t-il les couleurs les plus vives ou les plus contrastantes?
- Traîne-t-il les pieds à l'approche des escaliers ou d'autres endroits peu familiers?

Ces indices permettent à l'enseignant attentif de découvrir les enfants qui ont une vision déficiente, en observant leur comportement quotidien.

I.3 LES CAUSES DE LA DÉFICIENCE VISUELLE

Les causes de la déficience visuelle, et particulièrement de la cécité totale, sont nombreuses et souvent méconnues de ceux qui interviennent directement auprès de l'élève. Nous énumérerons les causes les plus fréquentes d'après les données de l'Institut national canadien pour les aveugles (I.N.C.A.).

Les causes prénatales et périnatales:

- origine génétique (45%)
- maladies infectieuses durant la grossesse (7%)
- lésions à la naissance (29%)
- accidents et intoxications (9%)
- autres maladies (1%)

Les causes postnatales:

les déficiences visuelles sont surtout dues aux accidents (explosions, objets contondants, drogues, etc.) et à certaines maladies (diabète, syphilis...) (9%).

I.4 LES CONSÉQUENCES DE LA DÉFICIENCE VISUELLE

Parler des conséquences de la déficience visuelle suppose une étude élaborée qui remonterait aux premières réactions des parents lors de l'apparition du handicap, étude qui considérerait les succès et les échecs de la première éducation, qui analyserait les expériences vécues chez le handicapé lui-même, qui décrirait les réactions positives et négatives de son entourage , etc.

Dans cette partie du module, nous n'abordons pas toutes les conséquences de la cécité totale ou partielle, mais nous voulons faire connaître celles qui peuvent avoir une incidence sur le comportement de l'élève et sur les démarches à adopter dans le processus éducatif.

Les conséquences psychologiques: pour l'enfant lui-même, pour les parents, pour l'entourage

- Pour l'enfant lui-même

Chez le tout jeune enfant, on remarque moins les conséquences psychologiques, puisqu'il ignore son handicap. Il se développe sans être incommodé par la déficience visuelle. À mesure qu'il grandit, il se rend compte que le mot "voir" a une tout autre signification; les attitudes de son entourage provoquent chez lui une gamme de sentiments qui influencent son comportement. Il se sent rejeté par ses proches, et ressent profondément l'indifférence du milieu et la pitié sous-jacente. Cela se traduit par le repli sur soi, le manque de combativité, la réticence à établir des relations positives avec parents et enseignants. Et pourtant, il voudrait bien se mesurer aux autres enfants et prouver ses capacités. Quand il pratique des activités, on l'admire, mais quant à l'aider, c'est une autre affaire. Il se sent seul, dépendant, objet de préjugés jusqu'à ce qu'il ait réussi à développer un "moi" fort, autonome et à sentir qu'il fait partie de la collectivité. Il est essentiel de comprendre le jeune handicapé visuel et de créer les conditions de vie favorisant le développement de sa personnalité. Pour ce faire, l'enfant doit être plongé dans un climat de sécurité, d'indépendance, de confiance et de stabilité.

- Pour les parents

Seuls les parents qui ont un enfant handicapé visuel connaissent véritablement les sentiments (surpr tection, rejet, etc.) qui accompagnent cette situation. Au sein de la famille, ces sentiments sont presque toujours générateurs de tension, d'anxiété et d'inquiétude

pour l'avenir. Les réactions parfois négatives des proches parents, les attitudes réticentes du voisinage font en sorte que la solitude et l'incompréhension sont perçues très profondément.

- Pour le milieu

La société accepte de plus en plus les marginaux; il n'en demeure pas moins, qu'en pratique, on a tendance à adopter des attitudes gauches et inopportunes lors des premiers contacts avec un handicapé visuel: pitié, curiosité, hésitation à communiquer, etc. On ne sait comment l'aborder ou le conduire; on hésite à l'accepter dans un groupe pour une excursion, faire de la natation, ou bien en classe même. D'où l'importance de sensibiliser le milieu et de fournir les services qui seraient nécessaires.

Les conséquences sociologiques: pour l'enfant lui-même, pour la famille, pour le milieu

- Pour l'enfant lui-même

Dès son plus jeune âge, le déficient visuel vit des expériences limitées de socialisation. Il est souvent exclu par ses proches parce qu'il est gauche dans ses démarches et fait perdre ses camarades dans les jeux d'équipe. Les parents le gardent à la maison pour des divertissements individuels: émissions radiophoniques, textes enregistrés sur cassettes, etc.) ou autres jeux. Mais l'enfant vit alors replié sur lui-même et isolé des autres. Peu à peu, sur les conseils des spécialistes on tente de nouvelles expériences des socialisation. À la maternelle, de nouveaux liens se créent. À l'école primaire, puis au secondaire, le déficient visuel doit lutter

pour se faire une place dans le groupe. Il doit faire les premiers pas, avoir une attitude ouverte envers ses copains de classe, acquérir plus que d'autres des habitudes sociales: langage, ordre, politesse, maintien, et toutes les règles élémentaires de la bienséance. Bon nombre d'activités ne sont pas adaptées à sa condition (sports d'équipe, excursions...) ce qui fait qu'il doit se retirer du groupe momentanément. Pour un être humain, la solitude est toujours lourde à supporter, surtout s'il s'agit d'un adolescent.

Toutefois, avec l'intégration, il peut vivre dans une société ouverte. Les relations froides des premiers moments deviennent rapidemment des rencontres amicales, puisque de part et d'autre on se reconnaît des possibilités, des ressemblances, des sympathies, des valeurs propres à chacun. Encore faut-il que les adultes favorisent les échanges, les expériences diversifiées, les responsabilités, car nous voyons là une source de valorisation personnelle pour le handicapé visuel porté à se déprécier après des échecs ou des expériences négatives. En somme, il demande l'égalité et l'insertion dans la collectivité.

- Pour la famille

L'arrivée d'un enfant handicapé visuel influe généralement sur le climat familial. Les divergences d'opinion sur le genre d'éducation à lui donner, la nécessité de modifier certains projets (logement, travail, choix de l'école) peuvent être une cause de tension entre les conjoints. Les proches parents réagissent souvent de façon négative en apprenant qu'il y a maintenant un enfant handicapé dans la famille; leurs réactions découragent certains parents qui désirent garder une attitude réaliste et positive envers leur enfant et qui attendent soutien et compréhension pour maintenir une ambiance favorable à son épanouissement.

- Pour le milieu

Les voisins adoptent souvent une attitude semblable à celle des proches parents; ils prennent leurs distances et vont jusqu'à refuser à leurs enfants d'accepter le handicapé visuel dans leurs jeux. Est-ce la peur des accidents? Est-ce la crainte de prendre des responsabilités quand il s'agit d'aider le jeune à s'adapter à son handicap?. Et pourtant, la tolérance peut créer un milieu propice à une première intégration sociale de part et d'autre. Le jeune voyant et l'adulte habitués à la présence d'un handicapé visuel l'accueilleront plus facilement dans les différentes circonstances de la vie.

Les conséquences pédagogiques: pour l'enfant, pour la famille, pour l'école:

- Pour l'enfant

Le handicapé visuel doit acquérir de façon différente l'information que la vue nous procure si facilement. Sans la vue, le monde extérieur est moins intéressant et captive moins l'esprit de l'enfant. Pour que son éducation progresse normalement, il faudra prendre en considération les points suivants:

a) lui faire utiliser, le cas échéant, des aides optiques (lunettes, loupes etc...) et des appareils spéciaux (optacon etc.), et informer les personnes concernées de l'importance de cette utilisation.

b) essayer de lui faire atteindre le même rythme de travail que celui des voyants même si un handicapé visuel a besoin de temps. Il lui faut, par exemple, utiliser des appareils, relire un texte ou réentendre une cassette, noter les passages importants et souvent retranscrire un travail du braille à l'imprimé.

c) Lui faire remettre les travaux à temps même s'il lui faut des heures supplémentaires à l'école ou à la maison.

d) Lui apprendre à résumer ses notes à cause du facteur temps. On croit souvent que la meilleure méthode pour lui est d'enregistrer les cours. Il doit alors, par la suite, retrouver les passages importants en écoutant de nouveau la cassette. Il est souvent préférable que l'élève dégage les points essentiels des informations recueillies.

e) Lui demander de se faire aider par les personnes présentes pour la lecture ou la transcription de documents à moins que ces documents, déjà transcrits, ne soient disponibles dans les centres spécialisés.

f) Lui demander de s'entendre au préalable avec les enseignants pour obtenir des explications en classe, demander une adaptation du cours, proposer des moyens pratiques pour passer les mêmes examens que les voyants. Par exemple en éducation physique, le sport d'équipe peut être remplacé par le sport individuel.

g) Prévoir des retards dans l'obtention du matériel spécifique: livre en braille, cassettes, livres en gros caractères, etc. surtout si les documents ne sont pas disponibles à cause d'un prêt ou d'une production en cours. Des retards sont aussi causés par l'imprévoyance de l'élève ou des enseignants qui auraient dû commander le matériel avant le début de l'année scolaire.

h) Jumeler le jeune handicapé visuel avec un voyant pour les activités où la vision est requise (laboratoires, éducation physique, certains travaux scolaires...).

i) Au cours secondaire, maîtriser la dactylographie constitue une priorité. Cela lui permet de remettre des travaux plus lisibles, de rédiger et de relire plus facilement les textes, d'où la nécessité d'avoir un cours de dactylographie dans son programme des cours.

j) Connaître les organismes qui fournissent le matériel, la documentation et les appareils spéciaux et faire connaître cette liste à tous les intéressés.

k) Selon les besoins individuels, connaître et maîtriser tous les moyens et techniques de communication pouvant l'aider dans ses études: braille, optacon télévisionneuse, magnétophone à vitesse variable, etc.
(Annexe III).

- Pour la famille

Une condition essentielle au succès de l'intégration est l'aide que les parents peuvent et doivent fournir. Si le jeune handicapé visuel n'est pas aidé dans ses apprentissages, s'il n'obtient pas un minimum de collaboration de sa famille, sa formation laissera certainement à désirer à moins que d'autres personnes n'interviennent pour lui apporter l'aide dont il a besoin. Cette aide pourra se concrétiser par:

a) la reproduction de graphiques en relief ou au crayon;

b) la lecture de notes de cours, de livres non disponibles en braille et l'enregistrement de livres sur cassettes;

c) le transport occasionnel pour des activités sociales scolaires et parascolaires;

d) la participation à la vie scolaire, les encouragements et appuis de toutes sortes apportés au jeune handicapé.

Non seulement les parents peuvent contribuer au succès de leur enfant, mais ils peuvent aussi l'aider à parvenir progressivement à une plus grande autonomie.

- Pour l'école

L'école qui accepte l'intégration d'un handicapé visuel doit en assumer certaines conséquences et tout mettre en oeuvre pour que cet-

te intégration soit un succès. Toutefois sans pour autant tomber dans la surprotection, il faut satisfaire à certaines conditions:

a) Les élèves de la classe et toute l'équipe pédagogique sensibilisée au problème du jeune handicapé doivent lui réserver un accueil chaleureux. S'il ne connaît pas le milieu, on peut le jumeler durant quelques jours avec un élève qui se chargera de lui faire connaître les personnes, les lieux et les services particuliers de l'école. Ou encore, la direction peut rassembler le personnel et les élèves, leur signaler la présence du jeune handicapé et leur indiquer l'attitude qu'il convient de prendre à son égard, tout en respectant les caractéristiques et les limites de son handicap.

b) Prévoir l'adaptation occasionnelle des méthodes de travail (individualisation, concrétisation, manipulation, verbalisation) et des activités pédagogiques particulières.

c) Assurer l'approvisionnement en matériel pédagogique à prêter à l'élève (dictionnaire en gros caractères, cassettes, etc.)

d) Éviter toute discrimination à son égard en diminuant le nombre de ses heures de cours ou en modérant les exigences quant à son travail scolaire. Un handicapé visuel doit s'efforcer de faire aussi bien que les autres.

e) Assigner un casier sécuritaire, et un local de travail à l'élève qui utilise régulièrement plusieurs appareils audio-visuels et le matériel spécifique: magnétophone, télévisionneuse, machine à écrire en braille, machine à écrire normale, optacon, etc.

f) Prévoir des installations assurant toute sécurité à l'enfant dans un endroit d'accès difficile, revêtement sur une poutre de ciment au pied d'un escalier, etc.).

g) Disposer d'un matériel didactique adapté (atlas agrandis ou tactiles, examens adaptés).

h) Prévoir, dans les écoles, des spécialistes (orthopédagogue, professeur itinérant, etc.) pouvant aider l'enfant dans ses apprentissages.

i) Mettre en application, "la formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés" (1) afin d'assurer un suivi de l'élève handicapé visuel et de détecter les anomalies du plan d'intervention, lequel sera corrigé en conséquence.

j) Organiser le transport, par autobus scolaire ou par taxi, des élèves plus sévèrement handicapés.

k) Apporter une attention particulière à l'élève handicapé visuel afin de l'inciter à participer aux jeux des récréations.

l) Sensibiliser le personnel scolaire à l'utilisation des appareils spéciaux pour la formation de l'élève handicapé visuel.

m) Respecter les choix de cours de l'élève (ex.: éviter l'exclusion systématique de certains cours: chimie, physique, éducation physique sous le prétexte des dangers qu'ils représentent ou des besoins de rattrapage dans d'autres disciplines).

C'est en procédant à toutes ces mesures que l'école pourra assurer l'éducation du jeune handicapé visuel dans le milieu scolaire ordinaire.

---

1. Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés, Direction de l'évaluation pédagogique 1982 (16-7516-01).

2. APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET MOYENS D'ACTION

L'enseignement auquel a droit tout handicapé visuel intégré dans une classe ordinaire sera de qualité si tous ceux qui s'occupent de l'enfant (parents et éducateurs) possèdent un minimum de connaissances théoriques et pratiques sur les problèmes de la déficience visuelle à l'école et sur les moyens d'adapter certaines interventions pédagogiques pour assurer une scolarisation optimale au jeune handicapé.

2.1 CONNAISSANCES THÉORIQUES

L'enseignant devrait posséder les connaissances théoriques suivantes:

- connaissance sommaire de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie de la vision ainsi que des conséquences d'une anomalie visuelle pour le fonctionnement, le développement et le rendement de l'enfant;

- compréhension de la personne handicapée visuelle et connaissance de ses comportements physiques, moteurs, psychologiques, cognitifs et sociaux;

- connaissance du rôle joué par les sens dans l'éducation d'un handicapé visuel, surtout en ce qui concerne la perception, l'orientation spatiale, les apprentissages scolaires, etc.;

- connaissance des programmes d'éducation et des méthodes pédagogiques à utiliser en tenant compte des besoins particuliers des handicapés visuels. Connaissance des débouchés professionnels possibles afin d'aider l'élève à choisir une orientation qui réponde à ses goûts et capacités;

- connaissance de la législation, des énoncés de politique et des plans d'action concernant la réadaptation et l'éducation des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

- connaissance des ressources existantes (organismes, associations, centres et clubs sociaux...) qui peuvent fournir des services à l'élève handicapé visuel;

- connaissance sommaire des moyens de communication orale et écrite et des appareils mécaniques, électroniques et optiques que l'élève utilise en classe; étude des conséquences de l'utilisation de ces moyens pour la démarche pédagogique de l'enseignant et les apprentissages de l'élève;

- perception claire des relations à établir avec le handicapé visuel, les parents, les professionnels, les spécialistes, les autres enseignants et avec tous ceux qui participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan d'intervention;

- connaissance sommaire des problèmes d'orientation et de mobilité chez le handicapé visuel;

- connaissance des moyens d'évaluation qui peuvent être utilisés dans le milieu.

2.2 CONNAISSANCES PRATIQUES

Sans donner à l'élève handicapé un traitement de faveur, et sans, non plus, le laisser "en marge" du groupe, il est possible de diminuer son insécurité et d'augmenter son rendement en classe si l'on tient compte de certains éléments pratiques qui rendent plus faciles les adaptations pédagogiques. Ainsi, dans certains cas, l'enseignant pourra:

a) Prévoir des modalités différentes pour faire effectuer à l'élève un travail à caractère technique comme les reproductions graphiques, les travaux de laboratoires, etc.

b) Adapter pour lui certaines parties du programme (géographie, physique, anglais, audio-visuel, etc.).

c) Lui demander des comptes rendus de reportages radio-télévisés au lieu de lui faire effectuer des recherches avec des articles de journaux.

d) Lui permettre d'enregistrer le cours, surtout si aucun résumé de cours n'est donné aux élèves après la classe.

e) Lui donner la possibilité de terminer certains travaux à la maison.

f) Accepter certaines variantes dans la remise de ses travaux (dactylographiés, lus sur cassette, ou dictés à une secrétaire).

g) Lui offrir la possibilité d'un jumelage avec un voyant pour les travaux de laboratoire, la vision d'un film ou d'émissions télévisées.

h) Établir des façons possibles de lui faire passer les mêmes examens que les voyants par la prolongation du temps alloué, l'utilisation de cassettes, l'aide d'une secrétaire au besoin, la dactylographie, les examens oraux dans certains cas, etc.

Par ailleurs, pour l'enseignant, il est bon de savoir:

- que son cours doit être préparé dans ses moindres détails et fera appel à du matériel spécial.

a) S'assurer que les textes, tests ou autres imprimés soient traduits à temps (braille, gros caractères ou enregistrements).

b) Surveiller la qualité des feuilles volantes remises à l'élève (lisibilité des caractères, bonne reproduction, remise de la première copie ou de la feuille originale, etc.).

c) Proposer à l'élève de manipuler les objets chaque fois que cela est possible.

d) Utiliser, le cas échéant, le matériel spécial (tablette à dessin, stylet, etc.) pour la reproduction en relief, sommaire et rapide, d'un schéma en géographie, en sciences, en mathématiques, etc.

- que l'utilisation exagérée des techniques audio-visuelles rebute à la longue le handicapé visuel, à moins que les cours ne comportent des descriptions et des commentaires.

- que l'utilisation du tableau noir ne sera bénéfique que dans la mesure où le texte écrit par le professeur sera accompagné d'explications claires, précises, et pas trop rapides. Les formules seront dictées; les figures, commentées et si possible, reproduites en relief pour le handicapé visuel. L'enseignant utilisera de la craie de bonne qualité et le tableau sera soigneusement nettoyé pour accentuer les contrastes. L'élève se placera près du tableau de manière à éviter les reflets lumineux.

- que les cours d'éducation physique peuvent être suivis par les handicapés visuels; certains d'entre eux peuvent pratiquer des sports d'équipe, d'autres des exercices individuels: athlétisme, poids et haltères, conditionnement physique, marche, course, expression corporelle. Le handicapé visuel peut pratiquer sans inconvénient la lutte, le judo, l'équitation, la raquette, le ski, le patin, la bicyclette (tandem), etc. En observant les règles de sécurité, il peut évoluer normalement.

- que l'élève utilise des techniques qui dépendent de sa condition (cécité totale ou vision résiduelle):

a) Le braille intégral: système d'écriture qu'un voyant peut facilement apprendre. Les instruments (machine à écrire et tablettes) sont bruyants, mais il est possible de minimiser le bruit avec un tapis-mousse.

b) Le magnétophone à vitesse variable, qui peut ralentir ou accélérer le rythme des paroles selon les besoins.

c) La télévisionneuse, qui permet de reproduire sur un écran les caractères en les grossissant jusqu'à 60 fois. C'est un appareil très utile pour un amblyope mais qui est trop lourd et trop encombrant pour pouvoir être transporté à chaque cours.

d) L'optacon permet l'accès direct à l'imprimé. C'est la lecture lettre par lettre sans la perception globale d'une phrase. À l'heure actuelle, rares sont les élèves qui peuvent lire au moins 60 mots/minute.

e) Le Braillotron est une calculatrice qui comporte la plupart des symboles et donne les résultats en braille sur le tableau.

f) La calculatrice parlante rend aussi certains services.

g) Les instruments pour l'enseignement normal des mathématiques: abaque, tablette Taylor, tablette de liège quadrillée, tablette à dessin, crayon stylet, rapporteur, compas, etc., peuvent être utilisés tout dépendant du degré de vision de l'élève.

- qu'il existe des bibliothèques de livres en braille, des magnétothèques, un service de transcription de livres pour les reproduire en gros caractères, etc.

- que le matériel à trois dimensions est préférable aux schémas trop compliqués.

- que la canne blanche aide l'élève à se déplacer et est pour lui un moyen de parvenir progressivement à l'autonomie.

- que le matériel ordinaire convenablement adapté ou modifié peut être utilisé par le handicapé visuel. Par exemple, on peut:

a) Utiliser du mica jaune pour accentuer les contraste des caractères bleus des feuilles polycopiées à l'alcool.

b) Se servir du pyrographe pour graduer les règles, récipients ou autres objets en matière plastique.

c) Graver avec un canif les objets en bois.

d) Employer la colle plastifiée pour la reproduction rapide de schémas ou la pâte à modeler pour la fabrication de maquettes.

- qu'il existe un magasin dans les centres suprarégionaux où l'on vend des appareils et articles pour aider le handicapé visuel dans ses apprentissages scolaires et dans sa vie quotidienne: papier, cadran, couteau avec guide, thermomètre avec indicateur braille en gros caractères, seringue pour insuline, cartes à jouer et autres jeux marqués en braille, etc.

Devant le nombre croissant d'appareils spéciaux, devant des techniques de plus en plus sophistiquées, il faut demeurer objectif quant aux résultats à escompter, étant donné les limites des aides techniques. Ce n'est pas parce que l'élève manipule un grand nombre d'instruments qu'il est assuré du succès. Un bon instrument mal utilisé donnera des résultats médiocres. Mais un handicapé visuel habile, appliqué, autonome, intelligent, qui sait correctement utiliser de bons instruments, a toutes les chances de réussir.

2.3 INTERVENTIONS ÉDUCATIVES

Un accueil positif

L'attitude positive manifestée lors de l'accueil d'un handicapé visuel dans une classe ordinaire est déjà considérée comme une intervention éducative fort importante. Cette accentation, qui tient compte d'abord des possibilités et des habiletés du jeune plutôt que de ses limites, et ne doit pas être motivée par des sentiments de surprotection et de pitié, fera que l'élève aura plus de facilité à s'intégrer au milieu et éprouvera de l'intérêt pour les activités éducatives.

Une participation à tous les niveaux

L'enseignant n'est pas seul à prévoir toutes les situations parti-

culières que devra connaître la classe du fait de la présence d'un handicapé visuel. Ce dernier a généralement trouvé de lui-même les processus d'apprentissage qui lui conviennent et en a déjà parlé au maître. Par ailleurs, les autres élèves, qui le côtoyent toute la journée, le connaissent autrement mieux que l'enseignant. Ils peuvent suggérer, eux aussi, des façons de procéder qui conviendront à tous.

L'individualisation de l'enseignement

L'enseignement individualisé est le mode d'intervention le plus adéquat pour un handicapé visuel qui se trouve souvent dans la nécessité d'utiliser des méthodes de travail différentes et doit toucher les appareils éducatifs. Parfois, à cause des diverses contraintes (temps, horaire) que connaissent les enseignants, cette individualisation occasionnelle pourra être partagée par des pairs, des stagiaires, des parents, des personnes-ressources, le professeur itinérant, des bénévoles ou toute autre personne capable de fournir des explications et d'utiliser le matériel spécial nécessaire.

La concrétisation de l'enseignement

Le handicapé visuel réagit aux stimuli de son environnement à l'aide de tous ses sens. Mais c'est seulement par l'observation systématique qu'il acquiert la connaissance réelle des objets (forme, dimensions, texture, masse, mobilité, température). L'enseignant mènera son action éducative en conséquence et favorisera l'exploration et la manipulation du matériel ainsi que la fabrication d'objets pour la compréhension d'une notion. Par exemple:

- en géographie, il pourra utiliser du sable ou de la terre pour simuler les accidents géographiques, de la pâte à modeler pour reproduire un plan ou une carte.

- en mathématiques, il remplacera la couleur par des textures différentes ou d'autres indices tactiles pour l'étude des fractions, etc.

La verbalisation

Il n'est pas toujours possible pour l'enseignant de disposer du matériel concret approprié pour les cours plus théoriques. Il devra suppléer à cette absence, par exemple, par des explications supplémentaires, des comparaisons, des descriptions, des objets et des événements et, pour ce faire, il devra s'exprimer en quelques mots d'une manière claire et précise.

L'enseignement analytique

L'enfant handicapé visuel a besoin d'un enseignement par éléments ou par unités dans le but d'acquérir les concepts de base relatifs aux objets et aux situations, avant d'intégrer le tout dans un ensemble. On sait que la déficience visuelle place l'enfant en désavantage pour ce qui est de l'observation des objets et des situations en tant qu'entités. Puisque la vision unifie les connaissances acquises par les autres sens, ce n'est qu'après avoir éprouvé plusieurs impressions au moyen des autres sens, qu'un handicapé visuel pourra arriver à la connaissance complète de l'objet par l'addition des éléments constitutifs de son identité. Par exemple, il reconnaît un super-marché aux odeurs des produits, au bruit caractéristique des caisses enregistreuses, etc. Il en est de même

pour la connaissance d'une forêt, d'un terrain de jeux, d'un appareil ménager. On peut dire qu'analyser, c'est choisir une forme d'apprentissage appropriée au handicapé visuel.

Progression individuelle

Le handicapé visuel ne peut apprendre par imitation et, par conséquent, il est moins stimulé à développer des habiletés nouvelles et à découvrir un environnement non encore familier. Il se fie à l'adulte. En conséquence, les parents et l'enseignant, malgré les difficultés et la lenteur d'exécution du handicapé, devraient l'encourager à enrichir ses connaissances par des observations plus méthodiques et mieux préparées, par la réalisation personnelle d'activités et par des déplacements plus nombreux le faisant parvenir progressivement à l'autonomie.

2.4 INTERVENTIONS CORRECTIVES

Si le handicapé a connu des difficultés, c'est peut-être parce qu'on n'a pas respecté les règles fixées pour ses apprentissages: individualisation, concrétisation, verbalisation, etc. Il faut alors recommencer le processus en tenant compte dans les interventions de deux points essentiels: l'individualisation de l'enseignement et l'aspect analytique du toucher.

L'individualisation de l'enseignement

Un enseignement individuel d'appoint est le moyen essentiel qui permet au handicapé de se maintenir au niveau du groupe et de poursuivre

une scolarisation normale. Quelques minutes suffisent parfois pour reproduire un schéma ou pour expliquer une formule plus compliquée. L'élève évite ainsi des ralentissements et des retards souvent irrécupérables.

Le respect de l'aspect analytique du toucher

Nous savons que le voyant bénéficie de la vision globale d'un objet, d'un tableau ou d'un texte. Par contre, le handicapé visuel, à cause du caractère analytique du toucher, doit procéder par étapes avant de réaliser la synthèse de ses connaissances fragmentaires. Le caractère essentiellement analytique de la lecture du braille exige que tout éducateur tienne compte de cette particularité dans l'élaboration des méthodes de travail à privilégier pour la lecture, pour l'éducation de la motricité fine, pour les manipulations, etc.

2.5 MODES D'ÉVALUATION

Si un élève a été classé comme handicapé visuel par un spécialiste de la vision et si l'on reconnaît la nécessité d'adapter les interventions pédagogiques, il va de soi cependant, que les techniques d'évaluation doivent tenir compte.

- du degré de vision de l'élève: un aveugle utilisera le questionnaire en braille, tandis que le demi-voyant, (amblyope) celui imprimé en gros caractères;

- de l'importance de l'examen; selon qu'il s'agit d'un simple "contrôle" de la semaine ou d'un examen du ministère qui accorde des unités (1);

1. Unité, anciennement "crédit" (commission de terminologie de l'éducation.)

- des possibilités et des limites de l'élève qui peut utiliser une méthode plutôt qu'une autre;

- des ressources humaines du milieu (copistes, lecteurs, traducteurs pour l'écriture du texte en braille ou en gros caractères);

- du temps alloué pour l'examen.

De plus, l'enseignant, en accord avec l'élève, peut choisir un des modes d'évaluation suivants: l'examen écrit ou l'examen oral.

L'examen écrit

Que le questionnaire soit rédigé en braille, enregistré sur cassette, imprimé en gros caractères ou dicté oralement, l'élève peut:

- répondre en braille, puis relire ensuite ses réponses à l'enseignant ou à une secrétaire;

- dactylographier les réponses s'il en est capable;

- enregistrer ses réponses sur une cassette;

- dicter ses réponses à une secrétaire;

- écrire en majuscules les réponses à un test objectif, à l'aide d'une tablette braille ou d'un autre dispositif spécial.

L'examen oral

Plusieurs préfèrent l'examen oral, surtout si les services à l'élève

ne sont pas organisés dans le milieu scolaire, ou si le matériel d'enregistrement fait défaut ou est défectueux, etc. Ce type d'examen n'est pas recommandé. Si on y a recours, l'élève devrait disposer du questionnaire écrit pour pouvoir se concentrer et mieux préparer ses réponses. Quel que soit le mode d'évaluation employé, l'élève a besoin de comparer les connaissances qu'il a acquises à celles de son groupe. La compétition est un moyen d'affirmer sa personnalité vis-à-vis des autres et de lui faire réaliser qu'il peut demeurer dans une classe ordinaire.

2.6 ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Un élève handicapé visuel doit fournir une plus grande somme de travail pour réussir. Il a besoin de temps pour les transcriptions, l'audition des cassettes, les cours supplémentaires et les démarches de toutes sortes pour obtenir le matériel dont il a besoin. De ce fait, ses activités parascolaires sont souvent limitées par le manque de temps. Il ne faut cependant pas négliger cette dimension de la vie scolaire du handicapé visuel. Pour ce faire, plusieurs activités qu'on regroupe en trois catégories lui sont accessibles:

a) Activités sportives

En respectant les règles de prudence et de sécurité qui s'imposent et en tenant compte de certaines adaptations possibles selon que la cécité de l'enfant est totale ou partielle, on peut l'autoriser à pratiquer certains sports et jeux:

- conditionnement physique: marche, course, etc.;
- exercices d'athlétisme: poids et haltères, lancement du poids et du javelot, saut en longueur, judo, etc.;

- natation, ski de fond, raquette, patin à glace, patin à roulettes, équitation, billard, quilles, compétitions de tandem, balle-au-but, etc.

b) Activités socio-culturelles

- visite de musées et de galeries d'art avec un guide ou une personne qui peut autoriser l'utilisation du toucher et surtout qui peut donner des informations appropriées sur les pièces d'exposition et leurs auteurs;

- cinéma, théâtre ou tout autre spectacle même si on ne lui fournit qu'un minimum d'information (signaler à voix basse les mimiques des acteurs et les gestes significatifs qui déclenchent les réactions de l'assistance);

- cours de culture personnelle: danse, relations humaines, etc;

- participation à des comités d'élèves, à des camps ou à des mouvements de jeunesse;

- participation à des voyages organisés, à des classes de neige, cabane à sucre, épluchettes;

- activités de radio-amateur;

- jeux de société: "cribbage", cartes, échecs, jacquet, etc.

c) les activités manuelles

Les activités manuelles choisies par les handicapés visuels sont principalement: le bricolage, l'art culinaire et toute autre activité artisanale comme le macramé, la vannerie, etc.

3. PERSPECTIVES D'INTÉGRATION

Depuis quelques années, certains modèles d'intégration ont été retenus pour les élèves handicapés de la vue, tant au primaire qu'au secondaire (C.E.C.M., C.R. Chambly, C.R. Jean Talon, etc). Sans pour autant analyser le processus d'intégration choisi par chaque organisme scolaire, il nous apparaît important de dégager les principaux éléments de ce processus qui intéresse à la fois l'élève handicapé, le milieu scolaire ainsi que les personnes-ressources concernées.

3.1 L'ÉLÈVE HANDICAPÉ DE LA VUE

Pour l'élève handicapé de la vue placé dans une classe ordinaire, l'autonomie, la motivation personnelle, des progrès scolaires satisfaisants et une personnalité équilibrée seront autant d'éléments significatifs d'une intégration réussie.

- L'autonomie

Le handicapé visuel est dit autonome lorsqu'il vit dans le milieu scolaire sans avoir besoin d'une aide constante pour ses déplacements, ses travaux scolaires, les sorties à caractère culturel, etc. Il organise sa vie à l'école selon ses possibilités et ses moyens. Il connaît les aides techniques mises à sa disposition et peut les utiliser efficacement. Il sait faire appel aux ressources disponibles et, le cas échéant, faire valoir ses droits.

- La motivation

La motivation est un facteur indispensable - surtout au cours secondaire - puisqu' elle pousse l'élève à poursuivre ses propres démarches, l'incite à formuler ses objectifs personnels

et l'amène à vouloir relever des défis constants. L'élève motivé désirera mesurer ses forces avec celles de ses pairs, trouvera les moyens d'atteindre ses objectifs et de réussir son intégration tant au point de vue social que scolaire.

- Des progrès scolaires satisfaisants

Il ne faut pas oublier que, pour le classement de l'élève handicapé visuel, l'on doit tenir compte de sa préparation à l'école et davantage de ses capacités que de ses faiblesses. Ainsi, l'élève se sent valorisé et capable de réussir puisqu'il possède les préalables scolaires et la confiance nécessaires pour maintenir dans ses études un rythme comparable à celui de ses pairs. C'est là la condition pour fonctionner adéquatement dans une classe ordinaire.

- Une personnalité équilibrée

L'élève qui a assumé son handicap devra certainement faire face à d'autres événements et à d'autres combats. Il doit s'armer de courage, de ténacité au travail, d'ouverture aux autres, et apporter sa collaboration active à tous ceux qui s'occupent de son éducation. Il lui faut avoir du "cran" pour revendiquer ses droits et en même temps, agir avec tact et d'une manière conciliante pour se faire une place dans le milieu et ainsi éviter le rejet.

3.2 LE MILIEU SCOLAIRE

Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de l'accueil lors de l'admission d'un handicapé visuel à l'école. Les préjugés sont

tenaces. Il n'y a pas d'intégration possible sans la collaboration active des adultes et la conviction que le jeune handicapé peut et a le droit de fréquenter la même école que les autres.

- Les directions d'écoles

Les directions d'écoles auraient avantage à prendre conscience du problème de la déficience visuelle et de ses conséquences pour la vie du milieu. Certains directeurs s'opposent à l'admission d'un handicapé visuel par crainte d'accidents possibles, d'autres parce que les enseignants n'ont pas la formation voulue pour s'occuper de son éducation, ou encore parce que l'on veut éviter le coût de services additionnels. Ces difficultés peuvent être surmontées si l'on accepte les solutions proposées par les spécialistes et par ceux qui ont vécu des expériences d'intégration.

- Les enseignants

Les enseignants, qui sont en contact presque quotidien avec le jeune handicapé, sont les premiers responsables du dynamisme et de la coordination des interventions. Une fois sensibilisés au problème de la déficience visuelle par les parents, par le professeur itinérant ou par un spécialiste des Centres de réadaptation, ils considéreront l'élève handicapé comme un être "normal" et non comme un objet de curiosité. Ils doivent demander à ses camarades de classe de le traiter avec égards et d'éviter toute réflexion maladroite pouvant le blesser et le placer dans une situation d'auto-défense génératrice d'agressivité. Certes, la présence d'un handicapé obligera l'enseignant à adapter dans la mesure du possible ses cours et ses pratiques pédagogiques

mais il doit le faire sans porter préjudice au groupe. Si besoin est, il demandera l'aide pédagogique nécessaire et fera valoir la nécessité de recevoir une formation spécialisée pour mieux répondre aux besoins d'un handicapé visuel.

- Les collègues de travail

En premier lieu, c'est un soutien moral que les enseignants doivent accorder à celui de leurs collègues qui s'occupe de l'éducation d'un jeune handicapé visuel; ils peuvent proposer des actions concrètes pour rendre sa scolarisation aussi normale que possible. Leur collaboration sera certainement appréciée pour enregistrer un document sur une cassette, pour reproduire des graphiques en relief, pour faire participer le jeune aux jeux des récréations, pour le guider lors de sorties à caractère culturel, ou encore pour lui faire pratiquer des exercices de perception tactile, etc. En somme, c'est toute l'école qui doit vivre l'intégration et les problèmes qu'elle entraîne.

- Les conseillers pédagogiques

Les conseillers pédagogiques et les autres personnes-ressources peuvent travailler à l'élaboration et à l'application de programmes nouveaux et des méthodes pédagogiques modernes et efficaces en sachant tirer tout le profit possible des appareils nouveaux mis à la disposition des élèves handicapés visuels.

- Le personnel de soutien

Le personnel de soutien, même s'il n'a affaire aux élèves qu'occasionnellement, a besoin lui aussi d'être informé de la présence

d'un handicapé visuel dans l'école, ne serait-ce que pour éliminer les obstacles physiques pouvant gêner ses déplacements.

- Les pairs

Les autres enfants de la classe représentent aussi une aide non négligeable pour l'enseignant qui a la charge du groupe. Ils peuvent, à tour de rôle, accompagner le jeune handicapé à la récréation (primaire), dans ses déplacements, dans les jeux de plein air et dans les promenades. Les élèves voyants peuvent aussi lui lire des résumés de cours ou lui décrire des expériences de biologie, de physique, de chimie, etc. Leur rôle est important, car ils contribuent à créer une atmosphère d'accueil, de compréhension et de participation.

- Les parents

Les parents ou les tuteurs sont ordinairement prêts à collaborer avec l'école lorsque leur enfant est intégré. Ils peuvent seconder les enseignants en aidant aux travaux de recherche, en fabriquant du matériel en relief, en accentuant les contrastes sur les feuilles mal imprimées, en participant à certaines activités et en encourageant leur enfant à surmonter les difficultés qu'il peut rentrer dans son travail scolaire.

3.3 LES PERSONNES-RESSOURCES

La présence d'un handicapé visuel dans une classe ordinaire peut créer une certaine tension chez l'enseignant qui n'a pas l'habitude

de s'occuper de cette catégorie d'élèves. Cela peut provenir du surcroît d'attention qu'exige un handicapé visuel, en raison des adaptations et modifications qu'il faut apporter à l'organisation du cours, ou encore, du handicapé lui-même qui, dans un système d'enseignement faisant appel de plus en plus à des méthodes visuelles, peut éprouver de grandes difficultés à comprendre et à suivre les explications du maître. Cet enseignant qui relève un défi est en droit d'attendre une aide appréciable des organismes éducatifs et des spécialistes, afin que la diversité des programmes, des élèves et du matériel ne lui donne pas le sentiment que la tâche est au-dessus de ses moyens.

- L'encadrement spécialisé

L'intégration ne fait pas disparaître le handicap ni les besoins particuliers. Les spécialistes concernés doivent s'assurer que les services auxquels l'enfant a droit dans les différents domaines soient dispensés et maintenus (psychologie scolaire, orientation, services sociaux, services de santé, pastorale, mobilité, etc.).

- Le professeur itinérant

Le professeur itinérant peut grandement aider le jeune handicapé visuel ainsi que tous ceux qui acceptent de s'occuper de son éducation. Il analyse la situation et recommande la réinsertion ou le maintien de l'élève dans son milieu scolaire d'origine. Ses interventions intéressent à la fois l'élève, la famille et l'école.

D'abord, il s'assure que l'élève est placé dans la classe correspondant à ses capacités réelles et qu'il ne sera pas victime en cours d'année d'un reclassement injuste, ou mis dans une classe de mésadaptés. Le professeur itinérant doit souvent encourager, motiver le handicapé dans ses apprentissages, lui proposer des solutions à ses problèmes et lui fournir les renseignements dont il a besoin pour obtenir les meilleurs services des différents organismes. Le cas échéant, surtout au primaire, il travaille individuellement avec l'enfant pour l'initier à certaines techniques de travail, pour revoir des notions expliquées en classe afin qu'il puisse suivre les cours et éviter tout retard dans ses apprentissages.

Le professeur itinérant collabore avec les parents en les invitant d'abord à inscrire leur enfant au Centre suprarégional assurant des services d'appoint. Ils doivent contribuer à assurer le succès de ses études en l'aidant dans son travail à la maison. L'expérience prouve que toute la famille a aussi besoin de se réhabituer à la présence permanente du handicapé, surtout si ce dernier a été placé dans un internat depuis sa première année d'études ou s'il demeurait dans un foyer d'accueil à proximité d'une école spécialisée. La famille a donc besoin de conseils pratiques pour collaborer adéquatement à une meilleure réinsertion psychologique, sociale et scolaire de l'un des siens.

En plus d'organiser des rencontres de sensibilisation avec les différents intéressés (psychologue, infirmière, conseiller en orientation, travailleur social, la direction, le personnel cadre,...), le professeur itinérant informe les enseignants des besoins du handicapé visuel, élabore avec eux des modalités de fonctionnement, propose les techniques à utiliser, évalue et sug-

gère des correctifs pédagogiques et les informe des ressources existantes dans certains organismes. (cf. Annexe IV)

Le professeur itinérant reste également en contact avec les organismes et les équipes de recherche pour connaître le nouveau matériel et les techniques récentes à introduire dans le domaine de la pédagogie.

3.4 LES LIMITES DE L'INTEGRATION

Il se peut qu'un handicapé visuel ne puisse rester dans une classe ordinaire. Habituellement, les raisons invoquées ont trait à la vue qui s'affaiblit, ce qui peut s'accompagner d'un handicap associé (surdité légère, difficulté d'expression orale, santé précaire, mobilité réduite, autonomie restreinte, besoin régulier de services médicaux, etc.).

D'autres raisons telles que les retards scolaires accumulés, le manque de ressources dans le milieu, le rejet et le manque de motivation ne limitent pas nécessairement l'intégration mais la rendent difficile. L'élève a peut-être besoin d'une attention spéciale à l'intérieur d'un groupe d'élèves ayant le même handicap et où il se sentira mieux compris. Quoi qu'il en soit, chaque cas est étudié par une équipe multidisciplinaire, les parents et un spécialiste en déficience visuelle pour décider où placer l'enfant afin de répondre le mieux possible à ses besoins.

CONCLUSION

L'intégration des élèves handicapés visuels à l'école est amorcée depuis quelques années déjà dans les différentes régions du Québec. Bonne initiative, pouvons-nous dire, d'autant plus que cette mesure se généralise à la suite des orientations définies par "L'École québécoise".

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'intégration sera réussie dans la mesure où les services seront en place avant l'arrivée de l'élève ou du moins le plus tôt possible si la perte ou la diminution de la vue survient au cours de l'année scolaire. En conséquence, il faut prévoir une application accélérée des différents programmes: service médical (basse vision), service itinérant, accès au matériel spécial, sensibilisation du milieu familial, scolaire et social, formation du personnel, ressources financières et humaines, etc. Rappelons que l'intégration s'effectue graduellement et que chaque cas est étudié individuellement. La voie la plus adéquate, qui peut être la classe ou l'école spéciale, est choisie en fonction de l'élève, des parents, du milieu d'accueil, et des services de soutien fournis aux uns et aux autres.

La voie privilégiée pour l'élève doit avant tout être celle qui lui convient et qui favorise le développement de sa personnalité de façon optimale, comme le préconise d'ailleurs "L'Ecole québécoise".

BIBLIOGRAPHIE

CARLEVARO, G. et H. OUILLON., Les troubles de la vue chez l'écolier, ESF, Paris, 1960 198 pp.

GOOD START, American Foundation for the Blind, New York, 1979. Ensemble de documents audio-visuels (9 films et 5 volumes) montrant aux personnes concernées la nécessité d'adapter ce qu'ils font aux besoins des étudiants handicapés visuels intégrés à l'école.

HATWELLY, Y. Privation sensorielle et intelligence; effets de la cécité précoce sur la genèse des structures logiques de l'intelligence, Paris, PUF, 1966.

LOWENFELD, BERTHOLD, The Changing Status of the Blind: From Separation to Integration, Springfield, Ill Charles C. Thomas, 1975 336 pp.

LOWENFELD, BERTHOLD, Our Blind Children Growing and Learning With Them Charles C. Thomas, Publisher, Springfield, Illinois, 1977, 244 pp.

PAUL, JAMES L., Cruikshank William M., Mainstreaming, a Practical Guide, Syracuse University Press, Syracuse, 1977, 148 pp.

SPUNDIN, SUSAN, Ed. D. Editor, Competency Based Curriculum for Teachers of the Visually Handicapped: A National Study, New York, American Foundation for the Blind, 1977.

SPUNGIN, SUSAN JAY, Ed. D. Editor, Guidelines for Public School Programs Serving Visually Handicapped Children, American Foundation for the Blind, 1978, 56 pp.

YEADON ANNE and DAVA CRAYSON, Living with Impaired Vision: An Introduction, American Foundation for the Blind, 1979, 75 pp.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Répertoire analytique, 3 Handicapés de la vue, cahier de documentation, Adaptation scolaire, 1979.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU L'ONTARIO, Manuel à l'intention des parents d'enfants aveugles d'âge préscolaire (en Français), Publications Sales, 252 Bloor Street West, Toronto, Ontario, M5S 1V6.

Revue "Comme les autres" Revue trimestrielle de l'Association nationale des parents d'enfants aveugles (A.N.P.E.A.), 74, rue de Sèvres, 75007 Paris, France.

Revue "Journal of Visual Impairement and Blindness" Revue professionnelle pour tout individu qui travaille dans le domaine des handicapés visuels. Elle contient des articles de valeur et des résultats de recherches. American Foundation for the Blind, 15 West, 16th Street, New York, 10 011.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Document de sensibilisation: "Comment je vois et j'apprends?", D.G.D.P., Service de l'adaptation scolaire, juin 1979

ANNEXES

ANNEXE 1

AUTRES DÉFINITIONS

Champ visuel: espace que peut embrasser l'oeil sans que l'on tourne la tête. Les gens dont la vue est normale voient non seulement ce qui est directement devant eux, mais également ce qui est à côté d'eux. Au Québec, si le champ visuel d'une personne est limité à un angle de 20^{0} (aveugle) ou de 60^{0}, cette personne est considérée comme handicapée visuelle.

L'acuité visuelle: finesse des détails qu'un oeil est capable de distinguer dans une image. Elle s'exprime par une comparaison du sujet examiné avec un sujet normal. Par exemple, si un oeil a une acuité de 3/21, il verra à 3 mètres ce qu'un oeil normal verrait à 21 mètres.

Vision périphérique: l'individu peut percevoir le mouvement, les couleurs et les formes seulement en dehors de sa ligne directe de vision. Cette anomalie entraîne des problèmes surtout dans le domaine de la mobilité.

Vision tubulaire: l'individu ne peut percevoir qu'une petite section au centre de son champ visuel comme s'il regardait à travers un tube. La personne doit alors tourner la tête pour voir l'objet en ligne directe.

Tout éducateur doit bien connaître ces anomalies de la vision et adapter son enseignement et ses pratiques pédagogiques aux possibilités du handicapé confié à ses soins.

ANNEXE II

LA NATURE DU HANDICAP

Les dystrophies rétiniennes, les cataractes congénitales, les atrophies du nerf optique et les malformations sont les troubles les plus répandus et touchent 67% des handicapés. Viennent ensuite dans l'ordre: la fibroplasie rétrolenticulaire, l'albinisme, l'uveite, la myopie sévère, le nystagmus, la rétinite, le glaucome, le strabisme, les défauts de réfractions, le diabète.

La rétinite pigmentaire est une dégénérescence héréditaire ou atrophie de la rétine; le pigment est habituellement déplacé. La dégénérescence progressive amène d'abord la suppression de la vision périphérique puis la diminution de la vision le soir. Les contrastes sont moins accusés; il faudra en conséquence augmenter l'intensité de la lumière.

Le décollement de la rétine s'explique par le fait que l'adhérence de la rétine à la choroïde est faible et peut disparaître pour diverses raisons: traumatismes du globe oculaire, myopie, poussées infectieuses, hypertension, coup violent, etc. La vision nocturne diminue et la personne est gênée par des points noirs qui apparaissent dans son champ visuel. Les exercices violents doivent être évités et il est bon de régler l'intensité de la lumière pour le travail.

La cataracte est une opacité du cristallin qui influence et diminue la transmission de la lumière sur la rétine. L'acuité visuelle diminue, et parfois l'individu se retrouve avec un double vision. Dans beaucoup de cas, l'oeil peut être opéré.

L'atrophie du nerf optique est une dégénérescence des tissus du nerf qui transmet les messages visuels de la rétine au cerveau. Il en résulte une perte partielle ou totale de l'acuité visuelle, une diminution ou la perte du champ visuel. L'enfant aura alors besoin d'un éclairage plus fort spécialement pour la lecture.

La fibroplasie rétrolenticulaire est une maladie de la rétine caractérisée par la formation d'une masse de tissus cicatriciels en arrière du cristallin. Dans la plupart des cas, les deux yeux sont attients et cela se produit principalement chez les enfants nés prématurément qui reçoivent un surplus d'oxygène. L'individu pourra se déplacer avec facilité tant que l'acuité visuelle sera suffisante.

L'albinisme est une anomalie de la choroïde caractérisée par une absence totale ou partielle du pigment tissulaire. Elle touche non seulement l'oeil, mais aussi les cils, les sourcils et tous les autres éléments pilieux. La pupille est incolore et semble rougeâtre à cause de la lumière réfléchie par l'intérieur de l'oeil. L'éclairage doit être diminué à cause de la sensibilité aux lumières vives. Plusieurs portent des verres teintés pour protéger les yeux des lumières irritantes.

Le glaucome, c'est l'augmentation anormale de la tension oculaire. Dans sa forme aiguë, c'est un durcissement du globe oculaire causé par l'accumulation d'humeur aqueuse dans la partie avant qui peut entraîner la perte totale temporaire ou permanente de la vision. La vision périphérique diminue graduellement, ce qui rend les déplacements difficiles. L'élève atteint d'un glaucome ressent souvent des douleurs aiguës dans l'oeil, supporte mal les bruits et ne peut plus se concentrer durant les activités scolaires et parascolaires. Il doit éviter généralement les exercices violents.

Le strabisme se manifeste par une déviation d'un axe oculaire (ou des deux). L'effet principal est la double vision d'un objet, ce qui gêne considérablement l'individu. Le sujet tend à la faire disparaître en fermant un oeil, par exemple, ou en prenant une attitude particulière (la tête tournée de côté comme dans le torticolis). Le port de lunettes correctrices devient nécessaire.

Chaque handicapé visuel constitue un cas particulier et doit être examiné par un spécialiste de la correction de basse vision qui prescrit les aides optiques nécessaires et la manière de les utiliser. Pour assurer le développement intellectuel normal de l'enfant et ses succès scolaires, ses éducateurs devront voir à ce que cette prescription soit strictement observée.

ANNEXE III

TECHNIQUES ET MATÉRIEL SPÉCIAUX

Aides à la lecture

- L'optacon qui donne l'accès direct à l'imprimé
- Le magnétophone à vitesse variable
- La télévisionneuse
- Les aides optiques:
  - . télescope
  - . microscope
  - . lentilles, loupes, verres.

Aides à l'écriture

- Versabraille (digicassette)
- Machine à écrire: manuelle et électrique
- Cadre et poinçon
- Guide à signature manuscrite
- Feuilles à lignes grasses

Matériel pour mathématiques

- Tablette Taylor et prismes de métal
- Abaque

- Calculatrice parlante
- Braillotron - résultats en braille
- Tablette de liège quadrillée
- Tablette à dessin et stylets
- Formes et solides géométriques
- Compas et rapporteur
- Droite numérique

Aides à la mobilité

- Canne blanche
- Chiens guides

Aides pour les sciences

- En biologie: matériel adapté
- En géographie: cartes en relief et maquettes

ANNEXE IV

SERVICES POUR LES HANDICAPÉS VISUELS

Le handicapé visuel intégré a accès à plusieurs services dont voici les principaux.

Les centres suprarégionaux

Ces centres de réadaptation dispensent des services ophtalmologiques (basse vision), ainsi que des services de prêt et d'entraînement (aides mécaniques, électroniques et optiques (A.M.E.O.), mobilité, psychologie, etc.).

1. À Québec:
(est du Québec)

Centre d'accueil Louis-Hébert
1270, Chemin Sainte-Foy
QUEBEC (Québec
G1S 2M4 1-418-687-3470

2. À Montréal:

Institut Nazareth et Louis-Braille
1255, rue Beauregard
LONGUEUIL (Québec)
J4K 2M3 1-514-463-1710

Les écoles spécialisées

Ecole Saint-Charles
7945, 1ère ave
Charlesbourg G1K 2Y4

Montreal Association for the Blind
7 000, rue Sherbrooke Ouest
Montréal

Ecole Saint-Enfant-Jésus
75, rue Villeneuve Est
Montréal H2T 1L1

Ecole Nazareth et Louis-Braille
1255, rue Beauregard
LONGUEUIL J4K 2M3

L'institut national canadien pour les aveugles (I.N.C.A.)

Organisme national dont les buts principaux sont le dépistage et la prévention des affections des yeux, ainsi que l'aide aux aveugles légalement reconnus.

Adresse: 1181, rue Guy
MONTRÉAL (Québec)
H3H 2K6 1-514-931-7221

Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (R.A.A.Q.)

C'est une association sans but lucratif qui a pour objectifs la défense des intérêts et l'intégration des handicapés visuels, ainsi qu'une meilleure connaissance de leur milieu.

Adresse: 6515, rue Saint-Denis
MONTRÉAL (Québec)
H2S 2R9 1-514-273-8773

L'Aide aux insuffisants visuels du Québec (A.I.V.Q.)

Centre d'information pour demi-voyants avec service de prêt de livres en gros caractères.

Adresse: 6315, rue Saint-Denis
MONTRÉAL (Québec)
H2S 2R9 1-514-270-1128

L'Office des handicapés

L'Office est un organisme gouvernemental qui a pour but de faire respecter les droits des handicapés.

Adresse: 2940, boulevard Lemire
DRUMMONDVILLE-SUD (Québec) 1-800-567-1475

Magnétothèque générale

La Magnétothèque est un service d'enregistrement sur cassettes et bandes magnétiques offert prioritairement aux cégépiens et aux étudiants.

Adresse: 1030, rue Cherrier - bureau 105
MONTREAL (Québec)
H2L 1H9 1-514-524-6830

Bibliothèque de livres en Braille et magnétothèque

Adresse: 1255, rue Beauregard
LONGUEUIL (Québec)
J4K 2M3 1-514-463-1710

Converto Braille

Converto Braille est un service qui se spécialise dans la transcription de livres en braille par ordinateur.

Adresse: 48, rue Brady
HULL (Québec)
J8J 5L4 1-819-771-3690

L'Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (A.Q.P.E.H.V.)

Adresse: 3700, rue Berri, bureau 475
MONTRÉAL (Québec)
H2L 4G9 1-514-849-8729

Clubs sociaux

Dans les différentes régions du Québec, il existe des clubs sociaux pour handicapés visuels où l'on organise des activités centrées sur les loisirs, la culture, les voyages.

Prêts et bourses

Le ministère de l'Éducation accorde des prêts et des bourses aux handicapés visuels sous forme de subventions spéciales.

EDUQ 8570034 B

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16 – 8638 – 02

PERFECTIONNEMENT

PROGRAMME DE MISE À JOUR EN ADAPTATION SCOLAIRE POUR LES ENSEIGNANT(E)S

MODULE 8

L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS VISUELS À L'ÉCOLE RÉGULIÈRE

CAHIER DU **PARTICIPANT** OU DE LA **PARTICIPANTE**

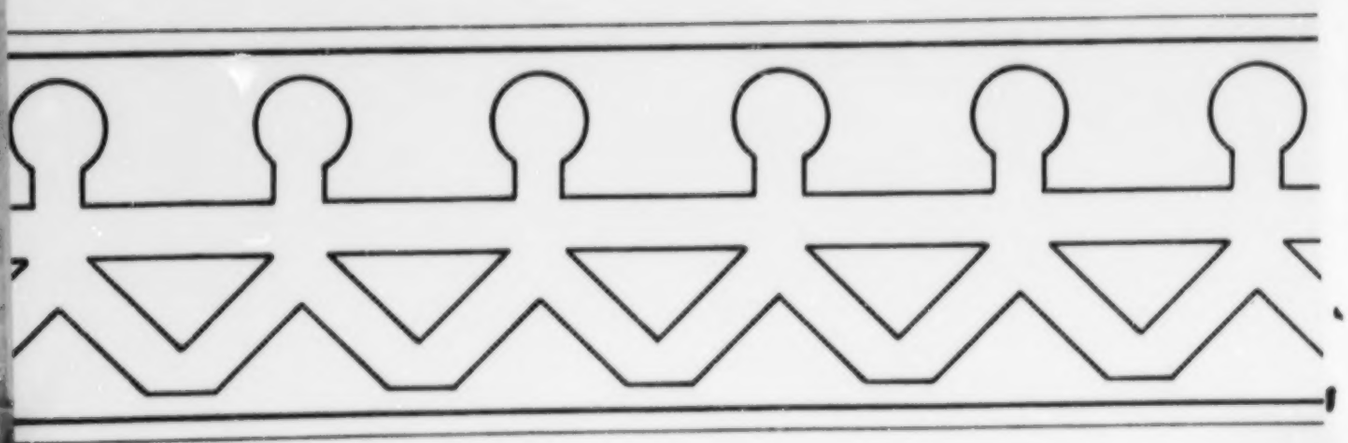

EDUQ 8570034 B

PROGRAMME DE MISE À JOUR
EN ADAPTATION SCOLAIRE
POUR LES ENSEIGNANT(E)S

MODULE 8

L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS VISUELS À L'ÉCOLE RÉGULIÈRE

CAHIER DU PARTICIPANT OU DE LA PARTICIPANTE

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE
SERVICE DE LA FORMATION DU PERSONNEL SCOLAIRE

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1983

ISBN 2 – 550 – 05754 – 6

Dépôt légal – premier trimestre 1983

NOTE

Ce document a été réalisé en respectant les objectifs véhiculés dans les documents suivants:

. Comment je vois et j'apprends? Document de sensibilisation (16-1502)

. Le handicapé visuel, guide pédagogique, éducation préscolaire (16-1520-03).

. Le handicapé visuel, guide pédagogique, éducation primaire.

Ces documents, auxquels vous pourrez vous référer au besoin, ont été préparés par le Service de l'adaptation scolaire de la Direction générale du développement pédagogique.

INTRODUCTION

L'énoncé de politique sur l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage propose différentes actions pour favoriser "l'accessibilité à un système public d'éducation qui dispense une éducation de qualité dans le cadre le plus normal possible". Un de ces moyens d'action est le perfectionnement des enseignants, afin de mieux les préparer à jouer leur rôle auprès des enfants en difficulté et, par le fait même, à prévenir l'inadaptation scolaire. Un programme de mise à jour a ainsi été élaboré à leur intention.

L'enseignant[1] trouvera dans le présent texte l'essentiel des éléments à considérer en vue d'une action pédagogique efficace auprès des élèves handicapés visuels intégrés dans une classe ordinaire.

Dans ce cahier du participant, il convient tout d'abord de décrire les caractéristiques de la déficience visuelle à partir d'une définition fonctionnelle de l'élève handicapé de la vue. Par la suite, nous abordons les approches pédagogiques que l'enseignant doit privilégier et nous terminons en dégageant les perspectives d'intégration des élèves handicapés de la vue.

En annexe à ce cahier se trouvent certains renseignements complémentaires concernant le handicap visuel, le matériel technique, les services offerts aux handicapés visuels ainsi que certaines références utiles.

Le Service de la formation du personnel scolaire de la Direction générale du développement pédagogique.

---

1. Chaque fois que l'on mentionne "l'enseignant", il faut comprendre "l'enseignant ou l'enseignante".

TABLE DES MATIÈRES

		Page
	INTRODUCTION	1
	TABLE DES MATIÈRES	3
I.	DÉFINITION DU HANDICAPÉ VISUEL ET CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉFICIENCE	5
1.1	Définition fonctionnelle du handicapé visuel	7
1.2	Les différentes manifestations de la déficience visuelle	7
1.3	Les causes de la déficience visuelle	9
1.4	Les conséquences de la déficience visuelle	9
II.	APPROCHES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS D'ACTIONS	13
2.1	Connaissances théoriques	15
2.2	Connaissances pratiques	15
2.3	Interventions éducatives	16
2.4	Interventions correctives	18
2.5	Modes d'évaluation	18
2.6	Activités parascolaires	19
III.	PERSPECTIVES D'INTÉGRATION	21
3.1	L'élève handicapé de la vue	23

Page

3.2 Le milieu scolaire 23

3.3 Les personnes-ressources 23

3.4 Les limites de l'intégration 23

Conclusion 25

ANNEXE I 29

ANNEXE II 31

ANNEXE III 35

ANNEXE IV 37

Évaluation 41

I. DÉFINITION DU HANDICAPÉ VISUEL ET CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉFICIENCE

DÉFINITION DU HANDICAPÉ VISUEL ET CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉFICIENCE

1.1 Définition fonctionnelle du handicapé visuel

Pour l'enseignant, "le handicapé visuel devient toute personne qui a besoin de moyens et d'instruments spéciaux ou d'un matériel didactique adapté à sa condition visuelle, pour recevoir convenablement sa formation. À des fins pédagogiques, le handicapé visuel est donc perçu comme celui qui peut apprendre à lire et à écrire au moyen d'une aide visuelle adéquate ou en utilisant des moyens techniques appropriés" (1).

On distingue deux catégories de handicapés visuels: le fonctionnellement aveugle et le fonctionnellement voyant.

1.2 Les différentes manifestations de la déficience visuelle

Dans la pratique de tous les jours, plusieurs manifestations ou comportements influencent le rendement scolaire de l'élève et peuvent être la cause de problèmes pédagogiques. Dans le cas de certains enfants, un examen de la vue semble indiqué et ceux qui s'en occupent (parents et éducateurs) pourront alors se poser les questions suivantes:

- Troubles de la vue

  - A-t-il des "blindismes"(2): doigts dans les yeux, fixation de la lumière, etc.?

---

(1) Document de sensibilisation: "Comment je vois et j'apprends?", D.G.D.P., Service de l'adaptation scolaire, novembre 1980

(2) Ce terme est emprunté à la langue anglaise; il n'existe pas de terme équivalent en français qui rende compte du caractère spécifique de ces gestes chez l'individu handicapé visuel.

- A-t-il continuellement les yeux rouges, se plaint-il de maux de tête, sent-il une forte pression dans le globe oculaire?
- Cligne-t-il des yeux régulièrement?
- Ses yeux coulent-il continuellement?
- Regarde-t-il de côté?
- Dit-il: "Je ne le vois pas?"
- Dit-il avoir des éblouissements irréguliers?
- Est-ce que la lumière le fatique? Doit-il masquer la lumière pour mieux voir?

- Lecture
  - Lit-il le nez collé sur son livre?
  - Doit-il suivre la ligne avec son doigt pour lire?
  - A-t-il une lecture saccadée, syllabique? A-t-il la vision globale du mot, de la phrase?
  - Est-ce qu'il voit bien au tableau?
  - Doit-il se déplacer dans la classe pour mieux voir?

- Écriture
  - Écrit-il le nez collé sur sa copie?
  - Écrit-il sur la ligne?
  - Son écriture est-elle lisible et de grosseur normale?

- Comportements
  - Se cogne-t-il ou tombe-t-il souvent?
  - Sa participation aux jeux est-elle active? Peut-il attraper le ballon facilement et le repérer?

- Utilise-t-il les couleurs à bon escient? Recherche-t-il les couleurs les plus vives ou les plus contrastantes?

- Traîne-t-il les pieds à l'approche des escaliers ou d'autres endroits peu familiers?

1.3 *Les causes de la déficience visuelle*

Nous énumérons les causes les plus fréquentes d'après les données de l'Institut national canadien pour les aveugles (I.N.C.A.).

- Les causes prénatales et périnatales

  - origine génétique (45%)
  - maladies infectieuses durant la grossesse (7%)
  - accidents et intoxications (9%)
  - autres maladies (1%)

- Les causes postnatales

Elles sont surtout dues aux accidents (explosions, drogues, etc.) et à certaines maladies (diabète,...) (2%)

1.4 *Les conséquences de la déficience visuelle*

Ici, nous ne relevons que les conséquences qui peuvent avoir une incidence sur le comportement de l'élève et sur les démarches à privilégier dans le processus éducatif.

a) Les conséquences psychologiques

- pour l'enfant: l'attitude de son entourage provoque chez lui des sentiments (solitude, dépendance, réaction face au rejet ou à la pitié manifestés par son entourage) qui influencent son comportement (repli sur soi, manque de combativité, de communication).

- pour les parents : ceux-ci vivent des moments de tension, d'anxiété et d'inquiétude pour l'avenir; souvent, ils se sentent incompris et délaissés par les gens qui les entourent.

- pour l'entourage: la présence d'un handicapé visuel provoque généralement chez les gens des attitudes inopportunes: pitié, curiosité, maladresses, hésitation à communiquer, à les accepter, etc. D'où l'importance de sensibiliser son entourage.

b) Les conséquences sociologiques

- pour l'enfant: il doit lutter davantage pour s'intégrer au groupe (attitudes et habitudes sociales positives). Avec l'intégration, il vit dans une société ouverte. Les relations froides des premiers moments deviennent rapidemment des rencontres amicales puisque, de part et d'autre, on se reconnaît des possibilités, des ressemblances, des sympathies et des valeurs propres. En somme, il demande l'égalité et l'insertion dans la collectivité.

- pour la famille: la nécessité de modifier certains projets (logement, carrières, choix d'écoles, etc.) peut créer des tensions au sein de la famille.

- pour l'entourage: la présence du handicapé visuel provoque chez les gens des attitudes négatives (éloignement, rejet). pourtant, la tolérance pourrait créer un milieu propice à une première intégration sociale.

c) Les conséquences pédagogiques

- pour l'enfant lui-même: il doit acquérir les connaissances de façon différente. Par conséquent, il faut tenir compte de certaines exigences dans ses apprentissages.

- pour la famille: une condition essentielle du succès de l'intégration est le soutien concret que les parents peuvent et doivent fournir.

- pour l'école: l'école doit tout mettre en oeuvre pour maintenir l'élève handicapé visuel dans le circuit normal d'enseignement.

2. APPROCHES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS D'ACTION

2.1 Connaissances théoriques

Un enseignement de qualité exige un minimum de connaissances théoriques sur le phénomène de la déficience visuelle à l'école. Les sujets suivants devront faire l'objet d'un étude particulière:

- l'anatomie, la physiologie et la pathologie de la vision;
- la personne handicapée visuelle et la dynamique de son développement;
- le rôle joué par les sens dans l'éducation du handicapé de la vue;
- les besoins des handicapés visuels;
- la législation et les énoncés de politique concernant la réadaptation et la scolarisation des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- les ressources spécialisées disponibles;
- les moyens de communication orale et écrite et les appareils mécaniques, électroniques et optiques;
- le rôle des agents d'éducation;
- l'orientation et la mobilité du handicapé visuel;
- les moyens d'évaluation.

2.2 Connaissances pratiques

Il est possible de diminuer l'insécurité du handicapé visuel et d'augmenter son rendement scolaire si l'on tient compte de certains éléments pratiques. C'est ainsi que les points suivants méritent d'être notés:

- le handicapé visuel doit fournir un plus grand nombre d'heures de travail que le voyant pour remettre ses travaux en même temps;

- le travail de l'enseignant doit être planifié davantage et faire appel le plus possible à des objets matériels que les handicapés de la vue peuvent immédiatement percevoir;

- l'enseignant devrait le plus possible circonscrire l'utilisation des techniques audio-visuelles;

- des explications claires sont nécessaires lorsqu'on utilise le tableau;

- les cours d'éducation physique sont accessibles aux élèves handicapés de la vue;

- l'élève utilise diverses techniques selon que sa cécité est totale ou qu'il possède un résidu visuel;

- il existe des services particuliers du livre parlé et écrit;

- le matériel à trois dimensions est supérieur aux schémas compliqués;

- la canne blanche aide l'élève à se déplacer;

- la créativité fait trouver mille trucs pour rendre le matériel perceptible aux handicapés visuels;

- il existe un magasin dans les centres suprarégionaux où l'on vend des appareils et articles pouvant aider le handicapé visuel.

2.3 *Interventions éducatives*

- Accueil positif

  L'acceptation de l'élève, en considérant ses possibilités et ses habiletés plutôt que ses limites, est essentielle pour assurer le succès de l'action éducative.

- Participation de tous

L'élève handicapé visuel a généralement trouvé de lui-même les processus d'apprentissage qui lui conviennent. Les autres élèves de la classe le connaissent sous un angle différent de celui de l'enseignant. Il serait tout à fait approprié que l'enseignant les consulte et parfois même leur demande (à l'élève handicapé visuel et aux autres élèves) de lui suggérer des façons de procéder en classe.

- Individualisation de l'enseignement

L'élève handicapé visuel se trouve souvent dans la nécessité d'utiliser des méthodes différentes de travail et il doit toucher et manipuler le matériel éducatif; ceci explique l'importance de l'individualisation occasionnelle de l'enseignement comme mode d'intervention.

- Concrétisation de l'enseignement

Favoriser l'observation systématique par l'exploration, la manipulation, la fabrication d'objets, etc., permet à l'élève d'acquérir une connaissance réelle des objets ainsi que des notions.

- Les explications orales

Une description succinte, claire et précise, au moyen du langage, permet de suppléer au manque de matériel concret.

- Enseignement analytique

L'élève handicapé visuel a besoin d'un enseignement par éléments ou par unités dans le but d'acquérir les concepts de base des objets et des situations avant d'intégrer le tout à un ensemble.

- Progression individuelle

L'enseignant devra inviter l'élève à enrichir ses connaissances en réalisant personnellement certaines activités.

2.4 *Interventions correctives*

Les interventions doivent tenir compte des deux points suivants:

- L'individualisation

L'enseignant devra assurer à l'élève un enseignement individuel d'appoint.

- Le respect de l'aspect analytique du toucher

Tout éducateur devrait permettre au handicapé visuel de progresser par étapes avant de procéder à une synthèse, que ce soit en lecture, en motricité fine, en manipulation, etc.

2.5 *Modes d'évaluation*

L'enseignant, en accord avec l'élève, peut choisir un des modes suivants:

- L'examen écrit

Que le questionnaire soit écrit en braille, dicté au moyen de cassettes, imprimé en gros caractères, ou dicté oralement, l'élève peut y répondre en utilisant différentes modalités.

- L'examen oral

  Ce type d'examen n'est pas à recommander, à moins que l'élève n'ait le texte devant lui pour l'aider à se concentrer et à mieux exprimer sa pensée.

2.6 *Activités parascolaires*

Les principales activités accessibles aux handicapés visuels se répartissent en trois catégories:

- Les activités sportives

  Conditionnement physique, exercices d'athlétisme et certains sports comme la natation, le ski, le patin, etc.

- Les activités socio-culturelles

  Activités musicales (concert, pratique d'un instrument, etc.), spectacles, cours parallèles (danse...), participation à des comités, sorties organisées (classe de neige, cabane à sucre, etc.), radio-amateur, jeux sédentaires, etc.

- Les activités manuelles

  Bricolage, art culinaire, activités artisanales (macramé - vannerie).

3. PERSPECTIVES D'INTÉGRATION

Dans le processus d'intégration, il nous apparaît important de dégager les principaux éléments qui caractérisent l'élève handicapé de la vue, le milieu scolaire ainsi que les personnes-ressources.

3.1 *L'élève handicapé de la vue*

Pour l'élève placé dans une classe ordinaire, l'autonomie, la motivation personnelle, des progrès scolaires satisfaisants et une personnalité équilibrée seront autant d'éléments significatifs d'une intégration réussie.

3.2 *Le milieu scolaire*

Il n'y a pas d'intégration valable sans la conviction que l'élève peut et a le droit de fréquenter le milieu scolaire normal et sans la collaboration des directeurs d'école, des enseignants, des conseillers pédagogiques, du personnel de soutien, des pairs et des parents.

3.3 *Les personnes-ressources*

Le milieu d'accueil est en droit d'attendre une aide appréciable des organismes, des professeurs itinérants, des spécialistes qui possèdent la compétence nécessaire pour répondre à certains besoins de l'élève.

3.4 *Les limites de l'intégration*

Il se peut qu'un handicapé visuel ne puisse rester dans une classe ordinaire. Habituellement, les raisons invoquées ont trait à la vue qui s'affaiblit et qui s'accompagne d'un handicap associé (surdité légère, difficulté

d'expression orale, santé précaire, mobilité réduite, autonomie restreinte, besoins réguliers de services médicaux, etc.). D'autres raisons telles les retards scolaires accumulés, le manque de ressources dans le milieu, le rejet et le manque de motivation ne limitent pas l'intégration, mais la rendent plus difficile.

CONCLUSION

Rappelons que l'intégration s'effectue graduellement, que chaque cas est étudié individuellement. La voie la plus adéquate, qui peut être la classe ou l'école spéciale, est choisie en fonction de l'élève, des parents, du milieu d'accueil et des services de soutien fournis aux uns et aux autres.

La voie privilégiée pour l'élève doit avant tout être celle qui lui convient et qui favorise le développement de sa personnalité de façon optimale, comme le préconise "l'École québécoise".

ANNEXES

ANNEXE I

AUTRES DÉFINITIONS

Champ visuel: espace que peut embrasser l'oeil sans que l'on tourne la tête. Les gens dont la vue est normale voient non seulement ce qui est directement devant eux, mais également ce qui est à côté d'eux. Au Québec, si le champ visuel d'une personne est limité à un angle de 20^{o} (aveugle) ou de 60^{o}, cette personne est considérée comme handicapée visuelle.

L'acuité visuelle: finesse des détails qu'un oeil est capable de distinguer dans une image. Elle s'exprime par une comparaison du sujet examiné avec un sujet normal. Par exemple, si un oeil a une acuité de 3/21, il verra à 3 mètres ce qu'un oeil normal verrait à 21 mètres.

Vision périphérique: l'individu peut percevoir le mouvement, les couleurs et les formes seulement en dehors de sa ligne directe de vision. Cette anomalie entraîne des problèmes surtout dans le domaine de la mobilité.

Vision tubulaire: l'individu ne peut percevoir qu'une petite section au centre de son champ visuel comme s'il regardait à travers un tube. La personne doit alors tourner la tête pour voir l'objet en ligne directe.

Vision fluctuante: vision qui change selon les heures de la journée et le degré d'ensoleillement et obscurité.

Tout éducateur doit connaître ces anomalies de la vision et adapter son enseignement et les activités pédagogiques aux possibilités de l'individu confié à ses soins.

ANNEXE II

LA NATURE DU HANDICAP

Les dystrophies rétiniennes, les cataractes congénitales, les atrophies du nerf optique et les malformations sont les troubles les plus répandus et touchent 67% des handicapés. Viennent ensuite dans l'ordre: la fibroplasie rétrolenticulaire, l'albinisme, l'uvéite, la myopie sévère, le nystagmus, la rétinite, le glaucome, le strabisme, les défauts de réfraction, le diabète.

La rétinite pigmentaire: est une dégénérescence héréditaire ou atrophie de la rétine; le pigment est habituellement déplacé. La dégénérescence progressive amène d'abord la suppression de la vision périphérique puis la diminution de la vision le soir. Les contrastes sont moins accusés; il faudra, en conséquence, augmenter l'intensité de la lumière.

Le décollement de la rétine: s'explique par le fait que l'adhérence de la rétine à la choroïde est faible et peut disparaître pour diverses raisons: traumatismes du globe oculaire, myopie, poussées infectieuses, hypertension, coup violent, etc. La vision nocturne diminue et la personne est gênée par des points noirs qui apparaissent dans son champ visuel. Les exercices violents doivent être évités et il est bon de régler l'intensité de la lumière pour le travail.

La cataracte: est une opacité du cristallin qui influence et diminue la transmission de la lumière sur la rétine. L'acuité visuelle diminue, et parfois l'individu se retrouve avec un double vision. Dans beaucoup de cas, la cataracte peut être enlevée.

L'atrophie du nerf optique: est une dégénérescence des tissus du nerf qui transmet les messages visuels de la rétine au cerveau. Ceci entraîne une perte partielle ou totale de l'acuité visuelle, une diminution ou la perte du champ visuel. L'enfant aura alors besoin d'un éclairage plus fort, spécialement pour la lecture.

La fibroplasie rétrolenticulaire: est une maladie de la rétine caractérisée par la formation d'une masse de tissus cicatriciels en arrière du cristallin. Dans la plupart des cas, les deux yeux sont atteints et cela se produit principalement chez les enfants nés prématurément qui reçoivent un surplus d'oxygène. L'individu pourra se déplacer avec facilité tant que l'acuité visuelle sera suffisante.

L'albinisme: est une malformation de la choroïde caractérisée par une absence totale ou partielle du pigment tissulaire. Elle porte non seulement sur l'oeil, mais aussi sur les cils, les sourcils et tous les autres éléments pileux. La pupille est incolore et semble rougeâtre à cause de la lumière réfléchie par l'intérieur de l'oeil. L'éclairage doit être diminué à cause de la sensibilité aux lumières vives. Plusieurs portent des verres teintés pour protéger les yeux des lumières irritantes.

Le glaucome: c'est l'augmentation anormale de la tension oculaire. Dans sa forme aiguë, c'est un durcissement du globe oculaire causé par l'accumulation d'humeur aqueuse dans la partie avant qui peut entraîner la perte totale temporaire ou permanente de la vision. La vision périphérique diminue graduellement, ce qui rend les déplacements difficiles. L'élève atteint d'un glaucome ressent souvent des douleurs aiguës dans l'oeil, supporte mal les bruits et ne peut plus se concentrer durant les activités scolaires et parascolaires. Il doit éviter généralement les exercices violents.

Le strabisme: se manifeste par une déviation d'un axe optique (ou des deux). L'effet principal est la double vision d'un objet, ce qui gêne considérablement l'individu. Le sujet tend à la faire disparaître en fermant un oeil, par exemple, ou en prenant une attitude particulière (la tête tournée de côté, comme dans le torticolis). Le port de lunettes correctrices devient nécessaire.

Chaque handicapé visuel constitue un cas particulier et doit être examiné par un spécialiste de la correction de la basse vision qui prescrira les aides optiques nécessaires et la manière de les utiliser. Pour assurer le développement intellectuel de l'enfant et ses succès scolaires, ses éducateurs devront voir à ce que cette prescription soit strictement observée.

ANNEXE III

TECHNIQUES ET MATÉRIEL SPÉCIAUX

Aides à la lecture

- L'optacon qui donne l'accès direct à l'imprimé
- Le magnétophone à vitesse variable
- La télévisionneuse
- Les aides optiques:
  - . télescope
  - . microscope
  - . lentilles, loupes, verres.

Aides à l'écriture

- Versabraille (digicassette)
- Machine à écrire: manuelle et électrique
- Cadre et poinçon
- Guide à signature manuscrite
- Feuilles à lignes grasses

Matériel pour mathématiques

- Tablette Taylor et prismes de métal
- Abaque

- Calculatrice parlante
- Braillotron - résultats en braille
- Tablette de liège quadrillée
- Tablette à dessin et stylets
- Formes et solides géométriques
- Compas et rapporteur
- Droite numérique

Aides à la mobilité

- Canne blanche
- Chiens guides

Aides pour les sciences

- En biologie: matériel adapté
- En géographie: cartes en relief et maquettes

ANNEXE IV

SERVICES POUR LES HANDICAPÉS VISUELS

Le handicapé visuel intégré a accès à plusieurs services dont voici les principaux.

Les centres suprarégionaux

Ces centres de réadaptation dispensent des services ophtalmologiques (basse vision), ainsi que des services de prêt et d'entraînement (aides mécaniques, électroniques et optiques (A.M.E.O.), mobilité, psychologie, etc.).

1. À Québec:
(est du Québec)

Centre d'accueil Louis-Hébert
1270, Chemin Sainte-Foy
QUEBEC (Québec
G1S 2M4 1-418-687-3470

2. À Montréal:

Institut Nazareth et Louis-Braille
1255, rue Beauregard
LONGUEUIL (Québec)
J4K 2M3 1-514-463-1710

Les écoles spécialisées

École Saint-Charles
7945, 1ère ave
Charlesbourg G1K 2Y4

Montreal Association for the Blind
7 000, rue Sherbrooke Ouest
Montréal

École Saint-Enfant-Jésus
75, rue Villeneuve Est
Montréal H2T 1L1

École Nazareth et Louis-Braille
1255, rue Beauregard
LONGUEUIL J4K 2M3

L'institut national canadien pour les aveugles (I.N.C.A.)

Organisme national dont les buts principaux sont le dépistage et la prévention des affections des yeux, ainsi que l'aide aux aveugles légalement reconnus.

Adresse: 1181, rue Guy
MONTRÉAL (Québec)
H3H 2K6 1-514-931-7221

Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (R.A.A.Q.)

C'est une association sans but lucratif qui a pour objectifs la défense des intérêts et l'intégration des handicapés visuels, ainsi qu'une meilleure connaissance de leur milieu.

Adresse: 6515, rue Saint-Denis
MONTRÉAL (Québec)
H2S 2R9 1-514-273-8773

L'Aide aux insuffisants visuels du Québec (A.I.V.Q.)

Centre d'information pour demi-voyants avec service de prêt de livres en gros caractères.

Adresse: 6315, rue Saint-Denis
MONTRÉAL (Québec)
H2S 2R9 1-514-270-1128

L'Office des handicapés

L'Office est un organisme gouvernemental qui a pour but de faire respecter les droits des handicapés.

Adresse: 2940, boulevard Lemire
DRUMMONDVILLE-SUD (Québec) 1-800-567-1475

Magnétothèque générale

La Magnétothèque est un service d'enregistrement sur cassettes et bandes magnetiques offert prioritairement aux cégépiens et aux étudiants.

Adresse: 1030, rue Cherrier - bureau 105
MONTREAL (Québec)
H2L 1H9 1-514-524-6830

Bibliothèque de livres en Braille et magnétothèque

Adresse: 1255, rue Beauregard
LONGUEUIL (Québec)
J4K 2M3 1-514-463-1710

Converto Braille

Converto Braille est un service qui se spécialise dans la transcription de livres en braille par ordinateur.

Adresse: 48, rue Brady
HULL (Québec)
J8J 5L4 1-819-771-3690

L'Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (A.Q.P.E.H.V.)

Adresse: 3700, rue Berri, bureau 475
MONTRÉAL (Québec)
H2L 4G9 1-514-849-8729

Clubs sociaux

Dans les différentes régions du Québec, il existe des clubs sociaux pour handicapés visuels où l'on organise des activités centrées sur les loisirs, la culture, les voyages.

Prêts et bourses

Le ministère de l'Education accorde des prêts et des bourses aux handicapés visuels sous forme de subventions spéciales.

PROGRAMME DE MISE À JOUR EN ADAPTATION SCOLAIRE

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Module: _____

Commission scolaire: _____

Date: _____

POUR CHACUN DES ÉNONCÉS CI-APRÈS, ENCERCLER LA COTE QUI CORRESPOND À VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION:

Échelle:	4 - très satisfaisant
	3 - satisfaisant
	2 - insatisfaisant
	1 - très insatisfaisant

I. *Satisfaction générale*

1)	De façon générale, vous êtes satisfait de cette séance de formation.	4	3	2	1
2)	Est-ce que, dans le contexte de la Politique d'adaptation scolaire, la présente séance de formation a apporté des réponses à vos questions?	4	3	2	1

2. *Contenu du module*

1)	Le thème du module était pertinent à votre travail.	4	3	2	1
2)	Le contenu était bien structuré.	4	3	2	1
3)	Les explications fournies par l'animateur étaient suffisantes.	4	3	2	1
4)	Les éléments traités dans le contenu constituent un apport à votre travail quotidien.	4	3	2	1
5)	La quantité de connaissances pertinentes acquises lors de cette séance de formation est satisfaisante, compte tenu de vos objectifs personnels.	4	3	2	1

3. *Méthologie utilisée*

1) De façon générale, la formule d'animation adoptée vous a plu.	4	3	2	1
2) Les exercices pratiques étaient appropriés aux objectifs du module.	4	3	2	1
3) Les documents de support (cahier, acétates, audio-vision, etc.) étaient adéquats dans l'ensemble.	4	3	2	1
4) La durée de la formation était suffisante, étant donné le thème traité.	4	3	2	1

4. *Participation - implication personnelle*

1) Tout en tenant compte des contraintes imposées par la présence d'un groupe, le rythme personnel des individus a été respecté.	4	3	2	1
2) Votre engagement personnel a été significatif.	4	3	2	1

5. *Animateur*

1) L'attitude générale de l'animateur a permis une compréhension du module.	4	3	2	1
2) L'animateur a tenu compte des objectifs des individus.	4	3	2	1

6. *Commentaires - critiques - recommandations*

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Merci!

FIN

EDUQ 8570034 C

16 – 8638 – 03

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

PERFECTIONNEMENT

PROGRAMME DE MISE À JOUR EN ADAPTATION SCOLAIRE POUR LES ENSEIGNANT(E)S

MODULE 8

L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS VISUELS À L'ÉCOLE RÉGULIÈRE

GUIDE D'**ANIMATION**

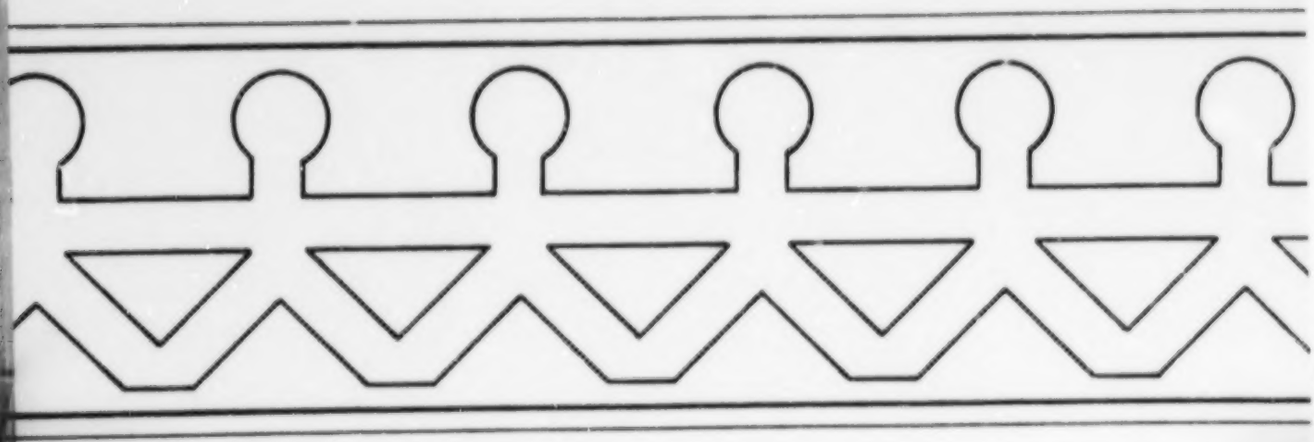

EDUQ 8570034 C

PROGRAMME DE MISE À JOUR
EN ADAPTATION SCOLAIRE
POUR LES ENSEIGNANT(E)S

MODULE 8

L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS VISUELS À L'ÉCOLE RÉGULIÈRE

GUIDE D'ANIMATION

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE
SERVICE DE LA FORMATION DU PERSONNEL SCOLAIRE

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1983

ISBN 2 – 550 – 05755 – 4

Dépôt légal – premier trimestre 1983

HORAIRE

9 h 00 à 9 h 30	*Présentation de la journée*	. Mot de bienvenue . Présentation du déroulement de la journée . Présentation des objectifs du module
9 h 30 à 10 h 15	*Premier atelier* *Définition du handicapé visuel et caractéristiques de la déficience visuelle*	. Exposé sur la définition fonctionnelle du handicapé visuel . Exposé sur les causes prénatales, périnatales et postnatales
10 h 15 à 10 h 30	*Pause-café*	
10 h 30 à 11 h 45	*Deuxième atelier* *Conséquence de la déficience visuelle*	. Exposé sur les conséquences de la déficience visuelle . Expérience avec bandeaux et lunettes truquées (activité I)
11 h 45	*DÎNER*	
13 h 15 à 13 h 45		. Expérience de mobilité les yeux bandés
13 h 45 à 14 h 30	*Troisième atelier* *Connaissances théoriques et pratiques, modes d'interventions éducatives et correctives et modes d'évaluation*	. Exposé sur les connaissances théoriques et pratiques (activité II) . Exposé sur les modes d'interventions éducatives et correctives et sur les modes d'évaluation.

14 h 30	*Pause-café*	. Expérience de manipulation les yeux bandés (activité IV)
14 h 45 à 15 h 15	*Quatrième atelier Conditions d'intégration et ressources disponibles*	. Exposé sur: . les principales conditions d'intégration . le matériel et les techniques spécifiques
15 h 15 à 15 h 45	*Cinquième atelier Diaporama*	. Diaporama: "Voir avec son coeur" (activité V)
15 h 45 à 16 h 00	*Évaluation de la journée*	. Les participants répondent à un questionnaire d'évaluation - impressions - commentaires

9 h 00 à 9 h 30 Présentation de la journée

OBJECTIF DE LA PRÉSENTATION

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS QUI ASSURERONT
LE BON DÉROULEMENT DE LA SÉANCE D'ANIMATION

MOT DE BIENVENUE

- L'animateur se présente.
- Les participants se présentent (nom et fonction) en précisant l'expérience qu'ils ont des élèves handicapés visuels.
- un carton identifie chaque participant.
- matériel requis: 30 cartons

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DU MODULE

- L'animateur s'enquiert auprès des participants des informations qui leur ont été communiquées par le coordonnateur ou le responsable quant à la nature de la présente séance d'animation.

  "Quelles sont vos attentes relativement à cette séance d'animation?"

- L'animateur s'informe des expériences de travail qu'ont eues les participants avec des handicapés visuels.

- L'animateur expose les objectifs visés par ce module (voir introduction du cahier de l'animateur).
- Il situe le module dans le cadre du programme de mise à jour.
- Il présente la table des matières du module.

matériel requis: -acétate 02-03-04
-rétroprojecteur et écran

PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

L'animateur présente l'horaire de la journée.

matériel requis: -acétate 01

9 h 30 à 10 h 15 Premier atelier

DEFINITION DU HANDICAPÉ VISUEL ET CARACTERISTIQUES DE LA DÉFICIENCE VISUELLE

OBJECTIF DE L'ATELIER I

FAIRE CONNAÎTRE AUX PARTICIPANTS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE HANDICAPÉS VISUELS, LES MANIFESTATIONS ET LES CAUSES DE LA DÉFICIENCE VISUELLE.

EXPOSÉ SUR LA DÉFINITION FONCTIONNELLE DU HANDICAPÉ VISUEL

- L'animateur fait la distinction entre le "fonctionnellement aveugle" et le "fonctionnellement voyant"

matériel requis: acétate 05

- Il résume les principales manifestations de la déficience visuelle.
- Il aborde les causes prénatales, périnatales et postnatales de la déficience visuelle.

matériel requis: acétate 06

- Il donne des définitions importantes (acuité visuelle, champ visuel, vision périphérique, vision tubulaire, vision fluctuante)

matériel requis:
-acuité visuelle **acétate 07**
-champ visuel **acétate 08**
-vision périphérique et vision tubulaire **acétate 09**
-vision fluctuante **acétate 10**
-cahier de l'animateur p. 55

PAUSE CAFÉ

À prévoir: Durant la pause-café, l'animateur prépare le matériel expérimental pour le deuxième atelier.

matériel requis: bandeaux
lunettes truquées

10 h 30 à 11 h 45 Deuxième atelier

CONSÉQUENCES DE LA DÉFICIENCE VISUELLE

OBJECTIFS DE L'ATELIER 2

FAIRE CONNAÎTRE LES CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES SOCIOLOGIQUES ET PÉDAGOGIQUES DE LA DÉFICIENCE VISUELLE.

EXPOSÉ SUR LES CONSÉQUENCES DE LA DÉFICIENCE VISUELLE

ACTIVITÉ 1

a) l'animateur résume les conséquences psychologiques de la déficience visuelle:
   - pour l'enfant
   - pour la famille
   - pour le milieu

Durant ce temps, les participants sont invités à porter un bandeau opaque afin de mieux comprendre la situation réelle d'un élève handicapé visuel en classe.

b) l'animateur résume les conséquences sociologiques de la déficience visuelle:
   - pour l'enfant
   - pour la famille
   - pour le milieu

Durant ce temps, les participants sont invités à porter alternativement les lunettes truquées (vision tubulaire, vision périphérique).

c) l'animateur insiste surtout sur les conséquences pédagogiques et donne de multiples exemples et des applications concrètes.

matériel requis: -*acétate II*
-*30 bandeaux opaques*
-*15 lunettes truquées (vision tubulaire)*
-*15 lunettes truquées (vision périphérique)*

RETOUR SUR L'EXPÉRIENCE

- les participants font connaître leurs réactions à la suite du port du bandeau opaque et des lunettes truquées.

11 h 30 DÎNER

13 h 15 à 14 h 30 Troisième atelier

CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES: MODES D'INTERVENTIONS ÉDUCATIVES ET CORRECTIVES ET MODES D'ÉVALUATION.

OBJECTIF DE L'ATELIER 3

PRÉSENTER AUX PARTICIPANTS LES CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES À POSSÉDER, LES INTERVENTIONS ÉDUCATIVES À PRIVILÉGIER ET LES MODES D'ÉVALUATION À UTILISER.

ACTIVITÉ 11

13 h 15 Les participants, par groupes de 2, sont invités à effectuer un trajet, les yeux bandés. À tour de rôle, chaque participant sert de guide, tandis que l'autre essaie de se faire une idée de l'environnement en utilisant surtout le toucher, l'odorat et l'ouïe.

13 h 30 Commentaires sur l'expérience

- l'animateur permet aux participants de commenter l'expérience vécue (insécurité, hésitation, utilisation des autres sens, etc.)

13 h 45 EXPOSÉ SUR LES CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES

- l'animateur fait un résumé des connaissances théoriques et pratiques minimales que devraient posséder les enseignants.

matériel requis: acétates 12 et 13
cahier de l'animateur p. 23

ACTIVITÉ III

- L'animateur demande aux participants de faire connaître, à l'aide de leur cahier, les connaissances pratiques qui leur semblent le plus accessibles, et pourquoi?.

14 h 15 EXPOSÉ SUR LES INTERVENTIONS ÉDUCATIVES ET CORRECTIVES ET SUR LES MODES D'ÉVALUATION

- L'animateur suggère les modes d'intervention à privilégier en classe.
- Il indique quelques modes possibles d'évaluation.

matériel requis: *acétates 14-15-16*
cahier de l'animateur p. 28

ACTIVITÉ IV

14 h 30 PAUSE-CAFÉ

- Les participants qui le désirent sont invités à se bander les yeux pour tenter une expérience de manipulation (ex.: se servir une boisson froide, choisir un biscuit, etc.).

14 h 45 à 15 h 15 Quatrième atelier

CONDITIONS D'INTÉGRATION ET RESSOURCES DISPONIBLES.

OBJECTIF DE L'ATELIER 4

SOULIGNER LES CONDITIONS D'UNE INTÉGRATION RÉUSSIE, FAIRE CONNAÎTRE LE MATÉRIEL SPÉCIALISÉ ET LES SERVICES DISPONIBLES.

EXPOSÉ SUR LES CONDITIONS D'INTÉGRATION

- L'animateur résume les principales conditions d'intégration concernant l'élève et le milieu scolaire d'accueil.

a) l'élève:
- . autonomie
- . motivation
- . progrès scolaires satisfaisants
- . personnalité équilibrée (classe ordinaire)

b) le milieu scolaire d'accueil
- . la direction de l'école
- . les enseignants
- . les collègues de travail
- . les conseillers pédagogiques
- . le personnel de soutien
- . les pairs
- . les parents

c) les personnes ressources
- . l'orthopédagogue
- . le professeur itinérant
- . le psychologue
- . le conseiller en orientation
- . le travailleur social
- . l'infirmier (ère)
- . l'animateur de pastorale
- . le spécialiste en mobilité
- . etc.,

d) - le conducteur d'autobus
- la secrétaire
- le concierge

matériel requis: -*acétates 17 et 18*
-*cahier de l'animateur p. 39*

- L'animateur fait l'énumération du matériel et des techniques spéciales utilisés par l'élève handicapé visuel et les intervenants.

matériel requis: -*acétate 19*
-*cahier du participant p. 35 annexe 3*

- L'animateur fait connaître les principaux services organisés à l'intention des handicapés visuels: les centres suprarégionaux, les écoles spécialisées, les magnétothèques et bibliothèques, les associations, etc.

matériel requis: -*acétate 20*
-*cahier du participant p. 37 annexe 4*

15 h 15 à 15 h 30 Cinquième atelier

DIAPORAMA

OBJECTIF DE L'ATELIER 5

SENSIBILISER LES PARTICIPANTS EN PRÉSENTANT DEUX SITUATIONS TYPES VÉCUES PAR DES ÉLÈVES HANDICAPÉS VISUELS.

Activité V

PROJECTION DU DIAPORAMA

COMMENTAIRES SUR LA PROJECTION (15 min.)

- L'animateur permet aux participants d'échanger leurs impressions sur le diaporama. (acceptation du handicap, compréhension, moyens utilisés, réactions du milieu, etc.).

matériel requis: -*diaporama "Voir avec son coeur"*
-*projecteur à diapositives*
-*magnétophone synchronisé*
-*écran*

15 h 45 à 16 h 00 Évaluation de la journée

- L'animateur distribue le questionnaire d'évaluation et demande aux participants de le remplir.

matériel requis: *-30 questionnaires ou le cahier du participant p. 41*

- L'animateur conclut la session sur un échange des impressions de la journée. Il demande, entre autres, aux participants s'ils ont atteint leurs objectifs.

TABLEAU DESCRIPTIF DES ATELIERS DU MODULE 8

PREMIER ATELIER	DEUXIÈME ATELIER	TROISIÈME ATELIER	QUATRIÈME ATELIER	CINQUIÈME ATELIER
Définition du handicapé visuel et caractéristiques de la déficience visuelle	Conséquences de la déficience visuelle.	Connaissances théoriques et pratiques: modes d'interventions éducatives et correctives et modes d'évaluation.	Conditions d'intégration et ressources disponibles.	Diaporama
Exposé	Activité I Expérience avec bandeaux et lunettes truquées. Activité II Expérience de mobilité les yeux bandés.	Activité III Les connaissances pratiques et théoriques. Activité IV Une expérience de manipulation.	Exposé	Activité V Visionnement du diaporama: "Voir avec son coeur"
Objectif I Faire connaître aux participants les différentes catégories de handicapés visuels, les manifestations et les causes de la déficience visuelle.	Objectif II Faire connaître les connaissances psychologiques, sociologiques de la déficience visuelle.	Objectif III Présenter aux participants les connaissances théoriques et pratiques à posséder, les interventions éducatives à priviligier et les modes d'évaluation à utiliser.	Objectif IV Souligner les conditions d'une intégration réussie, faire connaître le matériel spécialisé et les services disponibles.	Objectif V Sensibiliser les participants en présentant deux situations types vécues par des élèves handicapés visuels.
Acétates 6 à 9	Acétates 10 et 11	Acétates 12 à 16	Acétates 17 à 20	